

# L'information AGRICOLE

HIVER 2024

**QUEL AVENIR**

POUR NOS

**TERRITOIRES RURAUX ?**



## Cultiv'épargne

### La nouvelle offre d'épargne salariale AGRICA dédiée aux entreprises de la production agricole

**AGRICA, à travers sa filiale AGRICA ÉPARGNE, lance Cultiv'épargne, une offre d'épargne salariale pour les entreprises agricoles dès 1 salarié. Cette offre, créée en partenariat avec la FNSEA, est un dispositif de partage de la valeur permettant de fidéliser et motiver vos salariés tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux.**

#### Le saviez-vous ?

En tant que dirigeant d'une entreprise de moins de 250 salariés, vous pouvez bénéficier des mêmes avantages liés à l'épargne salariale que vos employés. De plus, votre conjoint, y compris celui lié par un PACS, peut également en profiter s'il a le statut de conjoint collaborateur ou associé.

#### Une offre complète et adaptée

Avec Cultiv'épargne, vous choisissez selon les projets de votre entreprise, entre le Plan d'Épargne Inter-entreprises (PEI) et/ou le Plan d'Épargne Collectif Inter-entreprises (PERECOI). Ces dispositifs d'épargne salariale permettent d'accueillir les primes d'intéressement, de participation, de l'abondement et la prime de partage de la valeur.

Créée spécifiquement pour les entreprises agricoles, cette offre s'adapte à vos besoins dans le respect des obligations nées de la loi sur le partage de la valeur.

De plus, notre partenariat avec la FNSEA permet de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.

#### La réponse à votre obligation réglementaire

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, toutes les entreprises employant de 11 à 49 salariés et réalisant des bénéfices réguliers\*, doivent mettre en place un dispositif de partage de la valeur.

#### Un accompagnement personnalisé

AGRICA vous accompagne dans le choix et la mise en place du dispositif le plus adapté à votre entreprise, en assurant un suivi régulier et un soutien lors des négociations collectives.

*\*Entreprises qui dégagent un bénéfice au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires durant 3 années consécutives.*



Pour en savoir plus, contactez nos conseillers spécialisés dans votre région. Pour trouver leurs coordonnées, scannez le QR Code :



**AGRICA ÉPARGNE**  
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

**AGRICA PRÉVOYANCE**  
Proches par nature, engagés à vos côtés

**Avertissement :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les investissements sur les marchés comportent des risques importants. Les investisseurs sont priés de prendre connaissance des prospectus de chaque fonds, et en particulier des facteurs de risques décrits dans le chapitre « facteurs de risques ». Les prospectus des fonds sont accessibles sur le site [www.agricaepargne.com](http://www.agricaepargne.com).

**AGRICA ÉPARGNE** est une Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 d'euros, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04 005, dont le siège social est au 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris, immatriculée sous le n°449 912 369 au registre du commerce et des sociétés de Paris - <https://www.agricaepargne.com>.

**AGRICA PRÉVOYANCE** - [www.groupagric.com](http://www.groupagric.com) - représente **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le code rural et de la pêche maritime, **CPCEA** (SIRET 784 411 134 00033), institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale, **CPCEA Retraite Supplémentaire** (SIRET - 891 966 574 00016), société anonyme au capital social de 126 245 500 euros, régie par le Code des Assurances - Membres du **GIE AGRICA GESTION** (RCS Paris n°493 373 682) - située au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

**Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles** - 11, rue de la Baume - 75008 Paris - Tél. 01 53 83 47 47 - [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)

## ÉDITORIAL

Stéphane Arousseau

- 4 Président du Groupe Monde rural  
« Redonner toute sa place à la France rurale »

## ACTUALITÉS

- 5 Syndicalisme  
La FNSEA et JA sonnent l'heure de la mobilisation
- 6 Sondage  
Soutien massif des Français aux revendications des agriculteurs
- 7 Nouveau gouvernement  
Les chantiers prioritaires de la ministre de l'agriculture
- 8 Passation au ministère de l'Agriculture  
Annie Genevard veut « agir vite et juste »
- 10 Prédation  
Déclassement du loup : une première étape franchie
- 11 Social  
La MSA fait face aux fragilités agricoles
- 12 Foncier  
L'agriculture exploite la moitié du territoire national
- 13 70 ans de l'AFJA  
« Eclairer la complexité des choses »

16 DOSSIER  
QUEL AVENIR POUR NOS TERRITOIRES RURAUX

- 17 Débat au CESE  
« Nos campagnes sont vivantes »
- 19 Politique  
Le blues des maires ruraux
- 20 Déserts médicaux  
Les ruraux à la reconquête de leurs services de santé
- 22 Economie  
Lutter contre les déserts commerciaux en milieu rural
- 24 Accès aux services  
France Services : un essai à transformer
- 26 Mobilité  
Se déplacer à la campagne : des trajets plus longs et plus onéreux
- 28 France ruralités  
La boîte à outil de la ruralité
- 30 Associations  
Le parlement rural veut faire entendre sa voix
- 32 Culture et loisirs  
Les ruraux contre-attaquent
- 34 Monuments  
Le patrimoine rural : un trésor à conserver
- 37 Interview de Pierre Del Porto  
« La sauvegarde du patrimoine rural, une source d'inspiration pour l'avenir »
- 38 Etude sociologique  
Ceux qui restent

## FILIÈRES

- 40 Métiers du grain  
Les coopératives s'attendent à des lendemains difficiles
- 42 Prospective  
Quels élevages en France dans dix ans ?
- 46 Coproduits  
Cuir : la filière inquiète pour son avenir
- 48 Foie gras  
Les espoirs et les inquiétudes de la filière foie gras
- 50 CNPO  
Oeufs : produire pour rester souverain
- 52 Biotechnologies  
Variétés génomiques : il faudra attendre 2031 ou 2032
- 53 Innovation  
Une ferme du futur pour attirer les jeunes

## EUROPE-MONDE

- 54 Marchés mondiaux  
La France exportera seulement 20 MT de grains en 2024-2025
- 56 Politiques agricoles  
L'OCDE veut réorienter les aides publiques
- 57 Areflh  
L'Europe des fruits et légumes s'invite dans les débats de la PAC

## CULTURE

- 58 Note de lecture  
Les illusionnistes



**Couverture** : ©iStock-Nicolas Jooris-Ancion  
**L'Information Agricole** est édité par la FNSEA,  
 11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47  
**Directeur de la publication** : Clément Faurax  
**Rédacteur en chef** : Christophe Soulard / **Secrétaire** : Claire Langlois  
**Publicité** : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier  
**Numéro de commission paritaire** : 1122 G 82349 / **ISSN** : 0019 -994 X  
**Maquette / impression** : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,  
 14460 Colombelles - 2411-0015 / Taux de fibres recyclées : 0 % /  
 Certification des fibres : PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne



Stéphane Arousseau,  
Président du Groupe Monde rural

## « REDONNER TOUTE SA PLACE À LA FRANCE RURALE »

La ruralité, c'est un sujet important pour nous les agriculteurs, parce que c'est là où nous vivons. Et une ruralité dynamique et active, c'est certainement moins d'isolement et de solitude pour les individus, un accès plus facile aux services essentiels pour nos familles et nos entreprises, une envie plus forte d'y rester et de s'épanouir pour la jeunesse.

Après avoir longtemps souffert du mépris et de l'indifférence d'une époque qui n'envisageait la modernité qu'au travers de la concentration urbaine, nos campagnes bénéficient depuis la Covid et le confinement d'un regard beaucoup plus bienveillant. Et depuis, nombreux sont les citadins qui cherchent à s'y installer tout ou partie de l'année. Mais le risque, c'est qu'après avoir déper

pendant des décennies, nos villages deviennent des cités dortoirs pour des résidents retraités ou en télétravail, à la recherche d'un idéal de vie qui s'accommode mal de certains voisinages (sonnerie de cloches, chant du coq ou moissons nocturnes ...).

Même si les perceptions ont évolué, nous devons certainement faire encore des efforts pour convaincre qu'une ruralité forte est indispensable à la santé et à l'équilibre de notre pays, que l'urbanisation sans limite s'accompagne d'un cortège de maux tous aussi insolubles les uns que les autres : difficulté pour se loger ; transports insuffisants, insécurité, individualisme, pollution, artificialisation, etc. Mais nous devons aussi parfois convaincre les ruraux que notre avenir ne s'inscrit pas dans une opposition entre la ville et la campagne mais dans une coopération au sein de vrais bassins de vie. Les citadins ont besoin d'espaces naturels à proximité et les ruraux vivent mieux quand ils ont accès rapidement aux services et activités que propose un centre urbain.

C'est ainsi que nous pensons, à la FNSEA, que la France rurale est indispensable à l'équilibre du pays ; qu'elle doit se développer en veillant à l'équilibre entre ses trois activités fondamentales : l'économie, le résidentiel et la préservation des ressources. L'activité économique doit pouvoir s'exercer et se développer en proximité des besoins de service et d'emploi. La fonction résidentielle doit intégrer les contraintes de mobilité et de lutte contre l'artificialisation. La nature harmonieuse et accueillante, les ressources quelle contient, fruits de notre travail, doivent être préservées et parfois réparées.

La France rurale a un formidable potentiel pour apporter les réponses attendues de nos concitoyens en matière d'alimentation, de réindustrialisation, de production d'énergies renouvelables, de variété des paysages et de biodiversité.

Le développement économique dépend peut-être aussi d'abord de nous, de notre efficacité à accueillir des jeunes désireux de s'installer en agriculture, à séduire des entrepreneurs talentueux et dynamiques qui trop souvent préfèrent s'installer sur des bassins de population présentant a priori plus de débouchés et de facilités de recrutement. Il nous faut, pour cela, ne pas céder aux discours faciles de l'abandon et renoncer à la culture du handicap. C'est ainsi que nous pourrions espérer donner envie à la jeunesse de s'engager pour la France rurale.

Fort de cette ambition la FNSEA a pris l'initiative en 2022 d'un Manifeste pour des ruralités vivantes rassemblant 40 organisations signataires. Il nous appartient aujourd'hui de poursuivre dans la même dynamique en rassemblant, pour agir, ces 40 signataires dans le Groupe Monde Rural, lui-même né du Dimanche des Terres de France le 22 septembre 1991. Ce faisant, nous poursuivons l'appel, alors lancé par Raymond Lacombe, à mobiliser toutes les énergies, dans l'unité, afin de redonner à la France rurale toute sa place au service de la stabilité et de la cohésion de notre société.

# LA FNSEA ET JA SONNENT L'HEURE DE LA MOBILISATION

Depuis le 18 novembre et parfois par anticipation, les agriculteurs ont manifesté devant les préfectures et les ronds-points, avenues et pont « de l'Europe ». Plusieurs thèmes seront déployés pendant un mois pour interpeller les Français.

« L'heure est à la mobilisation de l'ensemble des agriculteurs », ont lancé Arnaud Rousseau, président de la FNSEA et Pierrick Horel, président des JA, lors d'un point presse qui s'est tenu mercredi 13 novembre à Paris. « Le coup d'envoi est fixé aux 18 et 19 novembre prochain pour une première phase, avec une grande latitude laissée aux fédérations départementales pour les modalités d'action », ont précisé les deux leaders syndicaux. Arnaud Rousseau a cependant insisté sur le caractère « responsable » de ces mobilisations. « Malgré toute la frustration qui parcourt les campagnes, il est important de s'abstenir de toute atteinte aux biens et aux personnes. Notre objectif n'est pas d'ennuyer les Français, mais bien de mettre la pression sur le gouvernement pour être entendus ».

Nombre de départements n'ont pas attendu cette date pivot. Plusieurs FDSEA et JA (Bouches-du-Rhône, Ile-de-France, Drôme, Oise, Charente, ...) avaient déjà mobilisé leurs forces pour manifester devant les préfectures et, symboliquement, sur les ronds-points et les avenues « de l'Europe ». D'autres appels au rassemblement ont eu lieu, comme dans le Loiret, où les agriculteurs ont organisé un barrage filtrant à Orléans, sur le pont de l'Europe. « Lors de cette première phase, nos réseaux



vont prendre à témoin les Français sur les risques d'une Europe « passoire » incarnée par l'accord sur le Mercosur qui a été un déclencheur », a enchaîné Pierrick Horel. « Nous voulons prendre les Français à témoin, sur la qualité de l'alimentation qui leur est garantie par leurs agriculteurs et sur les menaces qui pèsent sur elle. »

## La bonne volonté c'est bien, les mesures, c'est mieux

Deux autres phases de mobilisation suivront, d'ici le 15 décembre, sur les thèmes du ras-le-bol des contraintes pesant sur l'agriculture puis sur la question des prix et des revenus, à la veille du lancement des négociations commerciales. « Les modalités d'action seront précisées ultérieurement », a précisé Arnaud Rousseau, qui a cependant évoqué l'hypothèse d'actions en direction de la grande distribution.

S'ils reconnaissent à Michel Barnier son « écoute » et « sa bonne volonté », les deux leaders syndicaux insistent sur l'urgence des décisions à prendre. La première est la concrétisation des mesures de trésorerie annoncées par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard « qui doivent arriver dans les cours de ferme », a insisté Arnaud Rousseau. La suivante est la mise en œuvre de solutions de simplification à l'image de celles suggérées par les sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville dans une proposition de loi qui sera débattue en décembre. Le syndicalisme majoritaire réclame également le rejet de l'accord avec le Mercosur et demande « des perspectives d'avenir » pour l'agriculture française promises par la loi d'orientation agricole aujourd'hui entre parenthèses. Le point de mire de ce mois de mobilisation est le bouclage du budget 2025 par le gouvernement. « Beaucoup de mesures et d'actions en dépendent », ont insisté Arnaud Rousseau et Pierrick Horel.

**Bruno Carlhian**





## SOUTIEN MASSIF DES FRANÇAIS AUX REVENDICATIONS DES AGRICULTEURS

Selon un sondage Ifop/Ouest France, 88 % des Français soutiennent le mouvement de revendication engagé par les agriculteurs l'hiver dernier. Une grande majorité s'inquiète également de voir leur nombre diminuer dans les années qui viennent.

C'est un quasi-plébiscite. 88 % des Français disent soutenir les récentes mobilisations des agriculteurs. C'est le résultat le plus marquant du dernier baromètre réalisé pour Ouest-France par l'Ifop, qui a examiné la perception des agriculteurs par les Français. L'enquête<sup>(\*)</sup> a été menée en prévision des 8e Assises de l'Agriculture et de l'Alimentation, organisée par le quotidien régional le 14 novembre à Cesson-Sévigné (35).

Alors que démarre une nouvelle phase de mobilisation, 50 % des Français interrogés estiment « *tout-à-fait* » justifié le mouvement de colère de l'hiver dernier et 38 % « *assez justifié* ». Selon l'étude, la population française porte le même jugement que les agriculteurs sur les résultats qui ont été obtenus. Seulement 16 % estiment que le monde agricole « *a obtenu des avancées suffisantes* » à l'occasion de ces mobilisations, 73 % pensant le contraire.

« *Le niveau de soutien est très en phase avec ce qu'on observait déjà lors de précédentes crises agricoles* », commente Jérôme Fourquet directeur du département Opinion de l'IFOP. « *Il y a un mouvement de sympathie, de bienveillance et de compassion quand le monde agricole se mobilise. Quand on compare ce soutien par rapport à d'autres conflits sociaux, on voit que les agriculteurs sont toujours en haut de la pile* ».

### Des Français reconnaissants

L'enquête publiée par Ouest France fait également ressortir une reconnaissance toujours très élevée pour le rôle central que les agriculteurs jouent en faveur de leur alimentation, mais aussi pour les autres services qu'ils leur rendent. 90 % des Français considèrent les agriculteurs comme des acteurs majeurs de l'alimentation, un chiffre légèrement en recul par rapport à février 2024 (93 %). 78 % des Français estiment qu'ils peuvent jouer un rôle dans les solutions d'énergie alternatives (éolien, solaire, méthanisation...), 77 % (contre 84 % en février) à les voir comme

des garants de la biodiversité, et 62 % comme respectueux de l'environnement (contre 69 % en février). Une perception « *moins optimiste de leur impact écologique* », commente l'Ifop.

Une majorité de 81 % des sondés estiment également que les agriculteurs ne sont pas suffisamment rémunérés, une opinion stable depuis plusieurs années et qui reflète un large consensus parmi les Français. Cependant, seulement 59 % des répondants se disent prêts à payer plus pour soutenir le revenu des agriculteurs, contre 66 % en début d'année, marquant un recul attribué aux pressions économiques et à la hausse du coût de la vie.

La préoccupation pour l'avenir de l'agriculture s'accroît, avec 69 % des répondants qui craignent une baisse du nombre d'agriculteurs dans les prochaines années (contre 66 % en 2023). Cette inquiétude s'étend à toutes les générations, même si les plus jeunes (18-24 ans) se montrent légèrement plus optimistes. Seuls 15 % des parents conseilleraient à leur enfant de devenir agriculteur, une baisse significative depuis 2023 (20 %), reflétant les difficultés perçues de la profession.

<sup>(\*)</sup> Cette étude a été menée auprès d'un échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus du 2 au 3 octobre 2024.

**Bruno Carlhian**



# LES CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le Président de la République, Emmanuel Macron et le Premier ministre, Michel Barnier, se sont mis d'accord sur une liste de 38 noms pour constituer le gouvernement dont la liste a été dévoilée le 21 septembre. Le chef de l'Etat a nommé Annie Genevard à l'Agriculture. Elle est attendue de pied ferme par les syndicats agricoles.

C'est plutôt une spécialiste des questions éducatives et culturelles qui prend la tête de l'Hôtel de Villeroy, le siège du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (lire encadré). Reprenant le maroquin de Marc Fesneau, Annie Genevard va devoir s'atteler à un vaste chantier en perpétuel mouvement et renouvellement. Les différentes crises que le secteur agricole et agroalimentaire a connues depuis quelques années ont laissé des traces profondes : Covid, inflation, hausse des coûts de production, crise de l'agriculture biologique, pertes de parts de marchés à l'exportation, décapitalisation dans l'élevage, accords de libre-échange (dont le Mercosur), pertes de capacités de production (phytos...). C'est ce qui avaient conduit les agriculteurs à manifester tout l'automne 2023 et pendant l'hiver 2024 (janvier-février). La nouvelle ministre devra aussi donner les moyens aux agriculteurs de passer le cap de la transition agroécologique alors même que leurs revenus devraient baisser cette année en raison des nombreuses calamités qui semblent n'avoir épargné que peu de secteurs. La récolte de blé tendre accuse une chute de 25,6 %, les vendanges un recul de 18 %, les troupeaux sont touchés par de nombreuses épizooties : FCO-3, FCO-4, FCO-8, MHE, tuberculose...

## Annie Genevard bio express

Originaire du Doubs, Annie Genevard est la troisième femme à devenir ministre de l'Agriculture sous la Ve République et depuis la création du ministère, après Edith Cresson (1981-1983) et Christine Lagarde (mai 2007-juin 2007). L'actuelle secrétaire générale des Républicains a enseigné les lettres classiques au lycée Edgar-Faure à Morteau, après avoir obtenu son Capes. Engagée en politique, au RPR en 1996, elle est élue maire de Morteau en 2002 et reste à cette fonction jusqu'en 2017, date à laquelle elle doit céder son siège pour conserver celui de députée, en raison de loi sur le non cumul des mandats. Elue au Palais Bourbon depuis 2012 sans discontinuer, elle a été première vice-présidente de l'Assemblée nationale (2017-2022) et élue 6<sup>e</sup> vice-présidente lors de la dernière législature. Devenue ministre, l'actuelle membre du comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem) est remplacée dans l'hémicycle par son suppléant Eric Liégon, qui est éleveur laitier.

## Compétitivité, simplification...

Réagissant à la nomination d'Annie Genevard, les deux syndicats majoritaires, FNSEA et Jeunes agriculteurs, ont demandé au Gouvernement Barnier de « faire de l'agriculture une priorité pour apaiser la colère et l'incompréhension grandissantes des agriculteurs, déçus par les engagements non tenus après les mobilisations de l'hiver dernier ». En plus de mesures financières d'urgence, ils demandent de remettre à l'ordre du jour du Parlement le projet de loi d'orientation agricole, amendé par la Loi Entreprendre en agriculture qu'ils ont présentée fin août. Leurs attentes sont aussi importantes sur les dossiers du « renouvellement des générations, de la compétitivité, de la simplification, des moyens de production, ainsi que des suites d'Egalim », indique le communiqué commun des deux organisations syndicales du 21 septembre. Les deux président, Arnaud Rousseau (FNSEA) et Pierrick Horel (JA) ont félicité la nouvelle ministre pour sa nomination et salué l'action de « Marc Fesneau » à l'égard duquel les deux syndicats « ont toujours été exigeants ». Si l'ancien ministre va retrouver les bancs de l'Assemblée, l'ancienne ministre déléguée à l'Agriculture, Agnès Pannier-Runacher, a pris du galon et devient ministre de la Transition écologique, en lieu et place de Christophe Béchu.

A noter également la nomination de la sénatrice Françoise Gatel au poste secrétaire d'Etat chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat, auprès de Catherine Vautrin, ministre du Partenariat avec les territoires.

Un premier rendez-vous devrait être fixé assez rapidement entre Annie Genevard et les syndicats agricoles.

**Christophe Soulard**

## L'agriculture une priorité pour le gouvernement Barnier ?

Faut-il accorder de l'importance à l'ordre protocolaire au sein du Gouvernement ? En règle générale, non, puisque l'ordre protocolaire n'a pas d'utilité autre que symbolique ou honorifique. Il n'engage en rien sur la priorité donnée à tel ou tel dossier. Le fait que le ministre de la Justice et Garde des Sceaux vienne juste après le Premier ministre ne veut pas dire qu'il sauvera son budget à Bercy, qui, quelle que soit sa place, reste le poste clé. De même, alors qu'il était 15<sup>e</sup> dans l'ordre des ministres dans le gouvernement de Jean Castex, Julien Denormandie (très apprécié du monde agricole), a-t-il toujours eu l'oreille du Président Macron. Cependant, doit-on interpréter comme une rétrogradation le fait que le ministère de l'Agriculture glisse de la 5<sup>e</sup> place (Marc Fesneau) à la 13<sup>e</sup> (Annie Genevard) ? Les agriculteurs jugeront plus sur pièce et dans leurs cours de ferme qu'à l'aune d'une annonce déclamée au sein d'un salon élyséen.

Passation au ministère de l'Agriculture



## ANNIE GENEVARD VEUT « AGIR VITE ET JUSTE »

La passation entre d'un côté le ministre de l'Agriculture descendant, Marc Fesneau et la ministre déléguée, Agnès Pannier-Runacher et de l'autre côté, la ministre montante, Annie Genevard, s'est déroulée le 23 septembre à l'Hôtel de Villeroy, à Paris. En dehors des amabilités d'usages, la ministre veut inscrire ses pas dans ceux de ses prédécesseurs.

C'est avec un bon quart d'heure de retard que la nouvelle ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, Annie Genevard est arrivée rue de Varenne, au siège du ministère pour la passation de pouvoir. Elle avait fait voiture commune avec la nouvelle ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, Agnès Pannier-Runacher, qui revenait de sa passation avec Christophe Béchu. Après un entretien d'environ trois quarts d'heure dans le bureau du ministre, les trois personnalités ont rejoint le perron de l'Hôtel de Villeroy, Marc Fesneau prenant le premier la parole. « *Je vous attendais* », a-t-il commencé comme s'il était, « *après 2 169 jours* » passés au Gouvernement<sup>(\*)</sup>, soulagé de retrouver les bancs de l'Assemblée nationale. Même s'il a concédé avoir dû gérer de nombreuses crises (qui sont loin d'être éteintes), « *ce n'est pas qu'un ministère de crises* », a-t-il précisé. Pour lui c'est un secteur auquel il faut redonner « *du temps, du sens et du bon sens (...)* il faut que la parole claire soit tenue », a-t-il livré à une nouvelle ministre très au fait des questions rurales malgré son prisme éducatif et culturel. Parce qu'il a trouvé en Annie Genevard un soutien exigeant du Pacte et du Projet de loi d'orientation agricole (PLOA), il voit en elle « *une sorte de continuité républicaine (...)* Vous pouvez compter sur moi comme président de groupe », attendant d'elle qu'elle impulse la suite de cette future loi. Avec une voix empreinte d'émotion, le président du groupe MoDem au Palais-Bourbon a tenu à remercier tous ses « *dévoués* » collaborateurs sans qui « *rien n'aurait pu être fait* ».

### « Immense admiration pour cette profession »

Faisant part de sa « *fierté* » de prendre la responsabilité de ce « *grand ministère* », Annie Genevard, a d'emblée annoncé son envie de se mettre tout de suite au travail : « *Je dois et je veux avancer vite* », a-t-elle affirmé, remerciant au passage Marc Fesneau d'avoir été « *attentif à la députée de l'opposition que j'étais* ». Elle entend « *ajuster les réponses concrètes, rapides et opérationnelles que nous construirons ensemble* », consciente des enjeux du secteur : « *l'inquiétude domine et les attentes sont immenses, l'impatience est grande depuis des mois (...)* Je veux que dans les semaines qui viennent les résultats se voient dans les cours de ferme », a-t-elle poursuivi. Témoinnant son soutien indéfectible « *à tous les agriculteurs* », elle reprend à son compte quelques idées maîtresses des syndicats majoritaires sur la nécessaire simplification (« *Réduire les interdits et la paperasse, je vais m'y atteler* »), la lutte contre les surtranspositions, ou encore « *pas d'interdiction sans solution* ». Et de citer à ce propos, l'impact de l'interdiction des néonicotinoïdes sur la filière sucrière. « *J'ai une immense admiration pour cette profession qui subit trop souvent des procès trop injustes exprimés parfois violemment* ». Elle dit ainsi comprendre la révolte de certains « *face à des activistes qui détruisent les moyens de production et l'outil de travail* ». Autrement dit, Les Soulèvements de la Terre, Extinction Rébellion et autres groupuscules ultra-écologistes sont avertis. Parce que l'agriculteur est un chef d'entreprise, elle s'est fixée pour objectifs de lutter « *contre la décroissance et le déclinisme* » et aussi de favoriser le renouvellement des générations dans lequel les agricultrices « *sont des pièces capitales* ». Annie Genevard a reçu les syndicats agricoles et s'est rendue au Salon de l'Élevage à Cournon. « *Je veux agir vite et juste* », a-t-elle conclu avant de rejoindre son nouveau bureau.

<sup>(\*)</sup> Il a été ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement (2018-2022) avant de prendre la succession de Julien Denormandie le 20 mai 2022.



**Installation**

**Se lancer en agriculture,  
c'est un projet qui mérite  
d'être accompagné  
par des experts.**

---

Pour en savoir plus, renseignez-vous  
en Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit photo : Getty Images.

**Crédit  Mutuel**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel – 46 rue du Bastion – 75017 Paris.

Prédation

## DÉCLASSEMENT DU LOUP : UNE PREMIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne (Coreper) a donné son feu vert, le 25 septembre, pour revoir le statut du loup. Une très bonne nouvelle pour les agriculteurs, alors que les associations de protection des animaux crient au scandale.

Voilà plusieurs années que les agriculteurs alertaient les pouvoirs publics de leurs pays respectifs mais aussi la Commission européenne, sur la multiplication de la population lupine et surtout des attaques contre les troupeaux. Ils ont remporté une première victoire le 25 septembre. Le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne (Coreper) a en effet validé le principe d'une modification du statut de protection du loup dans la Convention de Berne. En clair, le statut du loup passerait du statut de « protection stricte » à celui de « protection simple ». Dans l'hypothèse où ce déclassement serait acté, le loup pourrait être plus facilement éliminé. Il faut dire que les dégâts qu'il cause sont assez nombreux : ils sont responsables de la mort de 65 500 bêtes chaque année en Europe, parmi lesquels 73 % de moutons et chèvres, 19 % de vaches et 6 % de chevaux et d'ânes. La Commission européenne a longtemps fait la sourde oreille sur ce sujet jusqu'à ce qu'au mois de septembre 2022, le poney « Dolly » de la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, ait été tué par un loup. Le départ du vice-président de la Commission Frans Timmermans et du Commissaire à l'Environnement, Virginijus Sinkevičius<sup>(\*)</sup> ont « facilité le traitement du dossier », concède Christiane Lambert présidente du Copa<sup>(\*\*)</sup>.

### « Mieux réguler ce prédateur »

Le Copa-Cogeca, salue d'ailleurs « un pas en avant majeur » et la Fédération européenne des chasseurs (Face) une « victoire ». De son côté, l'eurodéputé française, Céline Imart, y voit « une première victoire salubre » ainsi qu'un « répit » pour les éleveurs « durement touchés » par les attaques de loups. Sur le territoire national, la population du loup a doublé entre 2017 et 2023 et les dommages sont pratiquement stables, autour de 12 000 bêtes par an. Au plan européen, pas moins de 20 000 individus sont présents dans 23 pays dont environ 2 500 en Espagne et 1 100 en France, 1 003 selon un récent décompte d'ONG environnementales<sup>(\*\*\*)</sup>. Ces dernières sont naturellement vent debout contre cette brèche

ouverte et dénoncent « une décision scandaleuse et un jour honteux pour l'UE ». Il n'est pas certain que ces ONG trouvent un écho particulier auprès de la nouvelle ministre de l'Agriculture. Lors de la passation de pouvoir le 23 septembre, elle avait évoqué la prédation en ces termes : « Ces agriculteurs que je vois solides, déterminés, je les ai vus tout d'un coup fondre en larmes parce qu'ils aiment leurs bêtes. Je pense qu'il faudra que nous reparlions de ce sujet important ». Contrairement aux idées fausses véhiculées par certaines ONG, les agriculteurs ne sont pas anti-loups. « Ce qu'ils veulent c'est zéro attaque », a précisé Christiane Lambert, satisfaite qu'à terme « on puisse mieux réguler ce prédateur ». Mais le chemin est encore long avant le changement de statut : la proposition du Coreper doit d'abord être examinée début décembre lors d'une réunion de la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage. Il faut ensuite adapter la directive Habitats-Faune-Flore de 1992. Le processus devrait prendre plusieurs mois.

(\*) Tous les deux élus députés européens en juin 2024

(\*\*) Jusqu'au 27 septembre 2024

(\*\*\*) Selon les scientifiques, le seuil de viabilité de l'espèce est estimé à 500 loups

Christophe Soulard

### La réaction de la Fédération nationale ovine

« C'est une lueur d'espoir dans toutes les difficultés que notre profession traverse actuellement avec les crises sanitaires », a commenté Michèle Boudoin, présidente de la FNO. « Car à la fièvre catarrhale ovine peut aussi s'ajouter la prédation », a-t-elle précisé. « Le chemin de croix a été long » et « nous avons dû batailler ferme avec Christiane Lambert et le Copa pour faire prendre conscience du problème à Bruxelles ». Pour la FNO, il n'est pas question de supprimer de la biodiversité. « Il s'agit simplement de supprimer le loup fautif et de faire comprendre qu'une coexistence est possible. La faune sauvage doit aussi respecter l'économie de nos territoires », a-t-elle affirmé, rejetant les visions chimériques et « fantasmés » de certains urbains sur les campagnes. « Cette brèche ouverte, dont nous souhaitons qu'elle aille au bout de sa logique, c'est aussi redonner la parole aux ruraux. Cette parole doit aussi exister », a-t-elle conclu.

# LA MSA FAIT FACE AUX FRAGILITÉS AGRICOLES

La Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) qui accompagne, au quotidien et au plus près l'ensemble de ses ressortissants agricoles constitue un bon baromètre de la santé du monde agricole. L'année 2024 ne restera pas dans les annales comme un bon cru. Ses dirigeants espèrent en des lendemains meilleurs.

Le président de la CCMSA, Jean-François Fruttero n'a pas caché son inquiétude, le 1<sup>er</sup> octobre dans une conférence de presse à Paris, sur le recouvrement des cotisations sociales pour cette année. Sans donner d'estimation, il constate d'ores et déjà que le bilan de l'année écoulée ne sera pas très bon, en raison notamment des mauvais chiffres de l'agriculture française plombée par des mauvaises récoltes en céréales, une crise viticole sérieuse, les épizooties à répétition (FCO, MHE) dans les élevages... « *Nous constatons une détérioration des niveaux de cotisations sur toutes les filières* », a ajouté Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA. Un indice ne trompe pas : celui du fonds d'action sanitaire et social qui est activé pour alléger les cotisations des ressortissants les plus en difficulté. L'enveloppe de 15 millions d'euros allouée pour le premier semestre par le Gouvernement dans le cadre du Contrat d'objectif et de gestion a déjà été dépensée. Quant à celle du second semestre, d'un montant équivalent, son plafond est déjà explosé : « *Nous avons besoin de 90 millions d'euros* », a indiqué Jean-François Fruttero, soit 75 M€ supplémentaires. La CCMSA a déjà alerté l'ancien ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau quand il était en poste. « *Nous allons relancer Annie Genevard lors d'une prochaine rencontre pour abonder ce fonds* », a-t-il précisé. Parallèlement, l'organisme social constate une augmentation des demandes d'échéanciers de paiement et d'étalement de la dette. « *Des indices qui se dégradent* », a insisté Anne-Laure Torrésin comme pour mieux souligner la détresse dans laquelle se trouvent certaines exploitations.

## « Outil de solutions »

C'est en partie ce qui explique qu'entre le premier semestre 2023 et celui de 2024, le nombre de sollicitations du dispositif Agri Ecoute, qui lutte contre le mal-être en agriculture, ait augmenté de 20 %. La CCMSA et ses 35 caisses locales se mobilisent pour permettre aux chefs d'exploitation et leurs ayant-droits de passer



le cap difficile. Le réseau « *Sentinelles* » compte désormais plus de 6 000 correspondants qui permettent d'activer des dispositifs concrets comme l'aide au répit en cas d'épuisement professionnel, le financement du service de remplacement ou encore l'aide au répit administratif. « *Il existe un réel besoin dans nos territoires. Certains baissent les bras et n'ouvrent même plus leur courrier. Ils ont besoin d'être remis en selle, ne serait-ce que pour rouvrir leurs droits aux prestations sociales* », a concédé le président de la CCMSA. « *Car la population agricole ne vient pas réclamer automatiquement ses droits* », a renchéri Anne-Laure Torrésin. « *Notre ambition est de positionner la MSA comme un outil, comme une solution, d'être une MSA humaine et humaniste* », a ajouté Jean-François Fruttero qui compte sur le gouvernement pour inscrire la réforme des retraites agricoles calculées sur les vingt-cinq meilleures années dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2025). « *Comme celle de M. tout-le-monde. Ce n'est que justice* », a-t-il affirmé. La CCMSA veut aussi profiter de l'examen de ce projet de loi pour élargir le cercle de ses cotisations et intégrer les nouvelles activités comme « *la méthanisation, l'agrivoltaïsme, l'accueil social, l'accueil pédagogique* », a précisé la directrice générale. Pour la CCMSA, la volonté est que la réforme soit appliquée le 1<sup>er</sup> janvier 2026. « *C'est la commande, l'esprit de la loi et la parole publique* », a tranché Jean-François Fruttero.

## Une année 2025 électorale

Les prochaines élections à la Mutualité sociale agricole auront lieu du 5 au 20 mai 2025, du canton à l'échelon national. Ces élections tombant comme une fois tous les 30 ans, la même année que les élections aux Chambres d'agriculture (janvier 2025), les élections MSA ont été décalées. Les 5,5 millions de bénéficiaires désigneront leurs 13 760 élus de proximité (cantonaux) dans les 35 caisses locales. Ils éliront 1 071 administrateurs répartis en trois collèges : les exploitants agricoles non-employeurs de main d'œuvre (collège 1) ; les représentants des salariés (collège 2) et les représentants des employeurs de main d'œuvre (collège 3). Les membres du conseil d'administration de la CCMSA sont au nombre de 31 : neuf représentant le 1<sup>er</sup> collège, douze représentant le 2<sup>e</sup> collège, six représentant le 3<sup>e</sup> collège, deux membres au titre des associations familiales, auxquels s'ajoutent un premier vice-président et un président.

Foncier

## L'AGRICULTURE EXPLOITE LA MOITIÉ DU TERRITOIRE NATIONAL

En France, 31,2 millions d'hectares (Mha) sont dédiés à l'activité agricole dont 2,3 Mha de forêt et 660 000 ha de landes. La sylviculture s'étend sur 15,78 Mha. Le reste du territoire national comprend 5,3 Mha artificialisés et plus de 8,6 Mha de forêt tropicale qui ne sont pas exploités.

La superficie de la France métropolitaine est de 54,9 Mha dont 46,8 Mha réservés à l'agriculture (31,0 Mha ; 56,5 %) et à la sylviculture (15,8 Mha ; 28,7 %). À l'échelle régionale et départementale, l'enquête Teruti réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, « permet de suivre la couverture et l'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national ». Les résultats publiés sont extraits des enquêtes réalisées en 2021, 2022 et 2023.

### Des sols agricoles amputés

Les régions les plus grandes en superficie – Nouvelle Aquitaine (8,48 Mha) et Occitanie (7,3 Mha) - sont aussi les plus agricoles (respectivement 4,1 Mha et 3,1 Mha). Mais les massifs montagneux, en partie inexploitable, amputent une bonne partie de leur espace. Aussi, la proportion de terres agricoles est dans la moyenne nationale (56,5 %). Les régions de plaine, très peuplées, sont parvenues à préserver une partie de leur territoire agricole (68 % de la superficie totale en Hauts-de-France). En Ile-de-France (1,2 Mha), où demeure plus d'un cinquième de la population nationale, la région réserve encore 48,8 % de son espace à l'agriculture. La Seine-et-Marne se situe même au-dessus de la moyenne nationale (58,7 %).

### Un territoire hétérogène

En ajoutant les départements et territoires d'outre-mer, la superficie totale de la France est de 63,8 Mha. Les 31,2 Mha de sols agricoles constituent un territoire hétérogène composé de 27,8 Mha de terres arables et de prairies auxquels s'ajoutent 2,3 Mha de forêts et d'espaces boisés, eux aussi dédiés à l'activité agricole. Ces derniers représentent 9 % de la totalité des 26,8 Mha de bois et autres sols boisés. Enfin, 660 000 ha



de landes (588 000 ha) et de sols nus (63 000 ha) sont dédiés à l'élevage essentiellement. Un peu plus de la moitié des sols agricoles (27,8 Mha) est composée de terres cultivées de plantes annuelles (14,7 Mha) terres auxquelles s'ajoutent 1,26 Mha de cultures permanentes. Un tiers des sols agricoles reste composé de prairies toujours en herbe (9,3 Mha) complétées par 2,5 Mha de prairies temporaires. Enfin, 305 000 ha de jachères sont assimilés à des terres agricoles. Selon l'enquête Teruti, 85 000 ha de sols agricoles (52 000 ha de cultures annuelles et 33 000 ha de prairies), soit l'équivalent d'un département et demi, ont dorénavant une vocation résidentielle. Ils ne sont pas exploités à proprement parlé par les agriculteurs.

### Une forêt sous exploitée

Un tiers de la forêt nationale n'est pas exploité. La sylviculture demeure une activité métropolitaine (15,780 Mha). Les 8,6 Mha de forêt tropicale restants, situés essentiellement en Guyane, sont catégorisés « Autres usages » (cf. encadré). Sur les 5,3 Mha artificialisés en France métropolitaine et en outre-mer, 2,3 Mha le sont à titre résidentiel. L'agriculture, gourmande en espace, en mobilise à elle-seule 423 000 ha, soit 8 % de la superficie artificialisée totale alors que l'agriculture emploie 5 % de la population active (1,5 % pour les seuls agriculteurs). En fait, ces sols artificialisés sont construits de bâtiments d'élevage et de hangars. Sur ces 423 000 ha de sols artificialisés, 112 000 sont battus, 101 000 ha revêtus et 206 000 ha stabilisés. Les maisons d'habitation sont comptabilisées à part, dans le résidentiel. À l'échelle nationale, les 5,3 Mha artificialisés comprennent aussi 1,58 Mha de routes, de voies de chemin de fer, d'aéroports et de diverses autres infrastructures. Les espaces commerciaux ont artificialisé 370 000 ha autrement dit l'équivalent d'1 % des sols dédiés actuellement à l'agriculture.

Frédéric Hénin

### Les sols en outre-mer

La superficie totale des départements d'outre-mer est de 8,9 Mha, essentiellement couverts de forêts inexploitées (8,6 Mha) en Guyane notamment (8,3 Mha). Seuls 172 000 ha sont des sols agricoles (terres, prairies) et 1 400 ha à la sylviculture. Dans les îles outre-mer, très montagneuses, les sols agricoles couvrent entre un quart et un tiers de leur superficie. En Guyane, ils n'excèdent pas 0,5 %.

# « ÉCLAIRER LA COMPLEXITÉ DES CHOSES »

L'Association française des journalistes agricoles (AFJA) a célébré son 70<sup>e</sup> anniversaire à Rungis le 7 octobre dernier. L'occasion de se pencher sur les relations que les médias peuvent entretenir avec le monde agricole et rural.



©Actuagri-CS

telle insistant sur la « capacité à détourner et rétrécir les sujets » et finalement à les « caricaturer ». Ce que confirme Adrien Cahuzac, vice-président de l'AFJA et rédacteur en chef de la Revue de l'industrie agroalimentaire (RIA) qui regrette que ses confrères des grands médias prennent parfois des « angles réducteurs ». Pour récupérer le mal qui a été fait, il faut développer des trésors d'énergie et ce n'est pas en deux minutes de plateau TV qu'on redresse la barre. Christiane Lambert regrette aussi que les médias « ne nous invitent que lorsqu'il y a des crises ». Celles de l'automne 2023 et de janvier-février 2024 a constitué un « tournant » constate Eddy Fougier. « Avant cette date, on présentait souvent à la télévision les victimes de l'agriculture : les algues vertes, les pesticides, etc. (...) En janvier dernier, la donne a changé et c'est l'agriculteur qui est devenu victime. D'ailleurs, il n'y a pas de désamour entre les Français et les agriculteurs », dit-il. Reste à savoir si ce retour en grâce médiatique est « un mouvement de fond ou une parenthèse enchantée », s'interroge le sociologue.

## « Une grande victoire »

« Finalement les meilleurs ambassadeurs sont les agriculteurs », martèle Christiane Lambert à qui Bruno Cardot, vice-président de FranceAgriTweets fait écho. « Face à l'agribashing dont nous avons été victimes, nous nous sommes pris en main et nous avons communiqué sur ce que nous savons le mieux faire : notre métier. Nous l'avons fait en toute transparence », témoigne-t-il. Les manifestations du début 2024 ont donné un peu plus de relief à la connaissance de l'agriculture. « Ces deux mois de manif équivalent à vingt ans de travail sur les réseaux sociaux », analyse-t-il, content que les journalistes parisiens des grands médias aient été contraints de se déplacer en province, dans les fermes pour voir comment une exploitation tourne au quotidien. « Ils sont venus nous chercher et ça a été une très grande victoire », reconnaît-il.

**Christophe Soulard**

Quoi de plus normal pour une association de journalistes de l'agriculture et de l'agroalimentaire que de se questionner sur les relations qu'entretiennent les journaux écrits, radios et télévisuels avec un secteur technique et compliqué et de prendre un peu de recul sur leur propre métier. De l'avis de tous les intervenants à la table ronde sur le thème « Agriculture et alimentation dans les médias », un fait est acquis : les journalistes spécialisés en agriculture maîtrisent assez bien leurs sujets et ne font que de rares erreurs. Le traitement de l'information est en revanche un peu plus délicat quand il s'agit de la presse nationale, notamment audiovisuelle. « Parfois on a le sentiment qu'on n'a pas vécu les mêmes moments, les mêmes évènements », souligne la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard qui salue le travail des spécialistes « capables d'éclairer la complexité des choses ». Le prisme est plus marqué pour le service public de l'audiovisuel qui, infiltré par des journalistes de gauche et militants, proches de la mouvance ultra-écologiste, se sont engouffrés dans le phénomène d'agribashing au nom d'une certaine idéologie. Le sociologue Eddy Fougier, chargé d'enseignement à Sciences-Po Aix, cite ouvertement les cas d'Hugo Clément et d'Elise Lucet. « Dans les médias audiovisuels publics, il peut y avoir des éléments perturbateurs », pour le monde agricole, assure-t-il.

## « Une parenthèse enchantée » ?

Si les médias sont les reflets de la société, ils devraient aussi tenir compte de l'évolution de l'agriculture, soutient l'ancienne présidente de la FNSEA et du COPA, Christiane Lambert qui rejoint les propos d'Eddy Fougier. « Le journaliste militant d'un Hugo Clément dessert considérablement la profession », affirme-

## Une cité de la Gastronomie à Rungis en 2026

En marge du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'AFJA, Stéphane Layani, président du marché de Rungis, a confirmé la construction d'une nouvelle plateforme à Goussainville (Val d'Oise) et d'une gare multimodale qui reliera le marché de Rungis au Train des primeurs. « En 2026, nous accueillerons aussi une cité de la gastronomie avec une école des métiers de bouche ainsi qu'un pavillon de la Souveraineté alimentaire pour valoriser nos produits du terroir. Car sans eux, nous ne serions rien », a-t-il indiqué.

## L'AGRICULTURE,

## secteur dynamique et source d'emplois dans les territoires



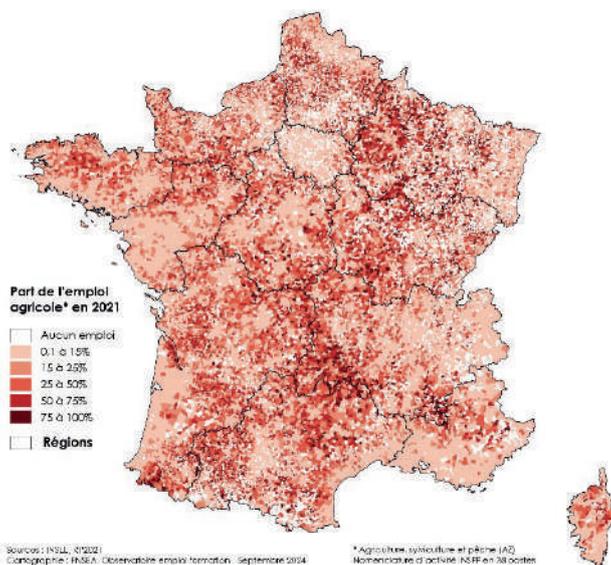
Réalisation : FNSEA - Observatoire de l'emploi et de la formation - Octobre 2024

Sources : INSEE - Recensement 2021 (juillet 2024)

### L'emploi agricole : un faible poids à l'échelle nationale...

### L'agriculture source d'emplois dans les territoires

PART DE L'EMPLOI AGRICOLE DANS LES EMPLOIS DE LA COMMUNE EN 2021



Sur les 26,4 millions d'emplois que dénombre l'INSEE dans son dernier recensement de 2021 (paru en juillet 2024), **664 000** le sont dans le secteur agricole (dont sylviculture et pêche).

Cela représente **2,5%** de l'emploi total en France métropolitaine et cette proportion diminue légèrement, de 0,3 pt en 6 ans et 0,5 pt en 11 ans.

Localement les différences sont notables puisque l'emploi agricole représente entre 0,2% (Île-de-France) et 4,7% (Nouvelle-Aquitaine) de l'emploi total. Dans certaines communes rurales, le secteur agricole est le seul employeur ou représente la grande majorité des emplois locaux.

### ... mais le secteur agricole est le 1<sup>er</sup> employeur dans 1/4 des communes françaises !

Régions	Communes où l'agriculture est le 1 <sup>er</sup> employeur en 2021	Part dans l'ensemble des communes en 2021	Evolution du nombre de commune où l'agriculture est le 1 <sup>er</sup> employeur	
			En 6 ans	En 11 ans
Auvergne-Rhône-Alpes	820	20%	-36	-101
Bourgogne-Franche-Comté	1094	30%	-16	-24
Bretagne	212	18%	-32	-76
Centre-Val-de-Loire	402	23%	-21	-59
Corse	78	22%	0	9
Grand Est	1458	28%	-90	-57
Hauts-de-France	806	21%	-33	-63
Île-de-France	57	4%	-1	6
Normandie	607	23%	-31	-15
Nouvelle-Aquitaine	1179	27%	-167	-312
Occitanie	1320	30%	-83	-184
Pays de la Loire	252	20%	-17	-45
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	126	13%	-4	6
<b>France métropolitaine</b>	<b>8411</b>	<b>24%</b>	<b>-531</b>	<b>-915</b>

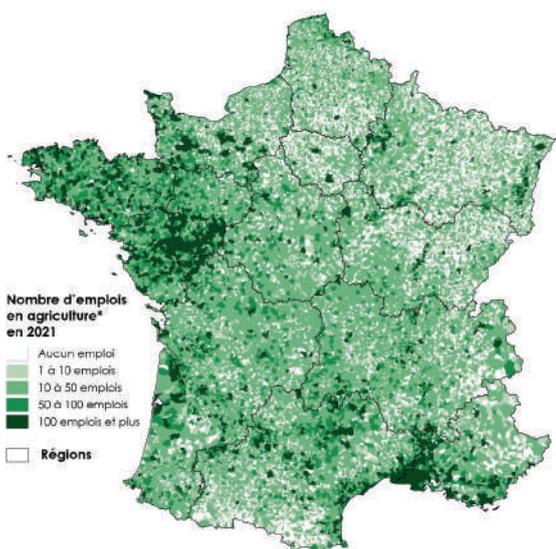
Dans près de **8 400** communes de France métropolitaine, **le secteur agricole est le 1<sup>er</sup> employeur de la commune**. Cela représente **1/4 des communes** et cette proportion diminue légèrement (-1,5 pt) sur les 6 dernières années.

Ce chiffre varie fortement entre les régions, de 4% des communes en Île-de-France jusqu'à près de 30% dans les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

## L'AGRICULTURE, secteur dynamique et source d'emplois dans les territoires

**L'agriculture fait vivre les territoires, partout en France !**

Sur les **34 802 communes** françaises de métropole...



Sources : INSEE, RP2021  
Cartographie : INSEA, Observatoire emploi formation - Septembre 2024



\* Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)  
Nomenclature d'activité INSEE en 38 postes

- 24 548** comptent **1 emploi** ou plus en agriculture\*, soit **76%**
- 18 941** comptent **10 emplois** ou plus en agriculture\*, soit **54%**
- 2 877** comptent **50 emplois** ou plus en agriculture\*, soit **8%**
- 840** comptent **100 emplois** ou plus en agriculture\*, soit **2%**

Près de 26 500 communes françaises de métropole comptent un emploi en agriculture. C'est cette répartition qui fait de l'agriculture une force pour les territoires, notamment ruraux. Le secteur agricole peut parfois faire partie des gros employeurs dans les communes puisque près de 850 communes comptent 100 emplois ou plus dans le secteur.

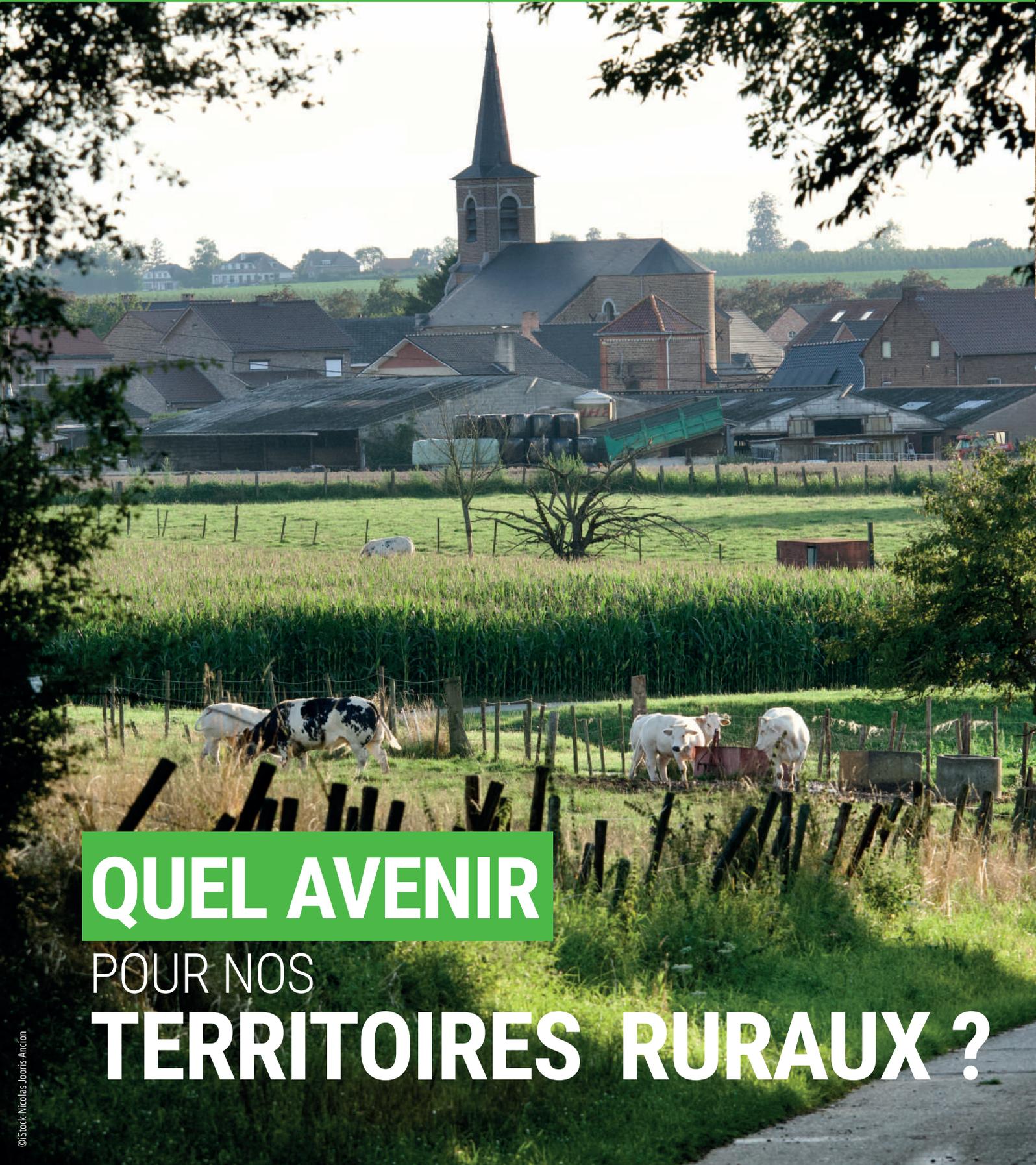
Régions	Nombre de communes qui comptent au moins...			
	1 emploi	10 emplois	50 emplois	100 emplois
Auvergne-Rhône-Alpes	81%	61%	7%	1%
Bourgogne-Franche-Comté	67%	43%	4%	1%
Bretagne	94%	87%	33%	10%
Centre-Val-de-Loire	83%	61%	7%	2%
Corse	89%	30%	5%	1%
Grand Est	66%	40%	4%	1%
Hauts-de-France	70%	45%	4%	1%
Île-de-France	61%	32%	1%	0,5%
Normandie	76%	53%	5%	2%
Nouvelle-Aquitaine	87%	71%	12%	3%
Occitanie	76%	55%	9%	2%
Pays de la Loire	93%	83%	29%	10%
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	82%	64%	18%	9%
<b>France métropolitaine</b>	<b>76%</b>	<b>54%</b>	<b>8%</b>	<b>2%</b>

Les situations varient, là encore, selon les régions puisque 61% des communes d'Île-de-France comptent au moins 1 emploi agricole alors que ce sont 94% des communes bretonnes.

Dans trois régions (Bretagne, Pays de la Loire et PACA), 1 commune sur 10 compte plus de 100 emplois en agriculture.



# DOSSIER



**QUEL AVENIR**

POUR NOS

**TERRITOIRES RURAUX ?**



©Freepik

## « NOS CAMPAGNES SONT VIVANTES »

Le Conseil économique, social et environnemental a organisé fin septembre un débat sur le thème « *Vivre dans les territoires ruraux* ». L'occasion pour le troisième hémicycle de réfléchir à l'avenir des campagnes, de leur développement économique et de mettre en valeur des initiatives locales.

**F**ue la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar)<sup>(\*)</sup> utilisait souvent le terme de « *diagonale du vide* » pour caractériser les zones rurales à très faible densité démographique. C'est oublier que nos « *territoires ruraux regorgent d'activités économiques* », se récrie le président du CESE, Thierry Beaudet. Après la mise à jour de la définition par l'Insee (lire encadré), la ruralité représente aujourd'hui 80 % des espaces nationaux, 88 % des communes sur lesquels vivent 30 % de la population.

### Inertie des services

Pour le sénateur Bernard Delcros (UC, Cantal), président du Parlement rural, « *on ne répondra pas aux nombreux enjeux et défis futurs sans la ruralité* ». Et de citer la sécurité et la souveraineté alimentaire, la transition agroécologique, la cohésion nationale et territoriale, la réindustrialisation, etc. La ruralité qui nourrit, parfois à tort mais souvent à raison, le sentiment d'être oubliée des cénacles parisiens bénéficie cependant de politiques publiques permettant d'accompagner les initiatives locales à

travers France Ruralités Revitalisation (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024) et les programmes Villages d'avenir, Petites villes de demain, ou encore France Services, etc. Elles parviennent tant bien que mal à réduire les handicaps inhérents aux campagnes françaises qui sont dépourvues de services publics de proximité (hôpitaux, écoles...) d'accès à la mobilité et à la culture... « *Le problème de ces programmes provient de l'inertie des services qui traitent les dossiers.* », indique Roger Grueyze directeur général de la société d'économie mixte de la Lozère (SELO). Le temps administratif n'est pas celui de l'économie et du social semble-t-il dire quand il affirme que « *les dispositifs devraient aller plus vite* ». Lui-même tente à travers sa structure de dynamiser ce département dont la population remplirait difficilement le Stade de France. En plus d'avoir développé deux parcs animaliers, deux stations thermales, trois stations de pleine nature, mais aussi réalisé du portage immobilier professionnel et accompagné 33 collectivités locales, la SELO a plusieurs projets dans ses cartons. Parmi eux la création d'une station 4 saisons, une résidence thermique et trois projets de logements : deux lotissements, un collectif de six appartements et un écoquartier.

### Exode urbain

« *Il existe une grande variabilité de l'objet rural* » remarque Gilles Laferté, sociologue à l'Inrae de Dijon. La dichotomie entre urbains et ruraux est encore plus nette en fonction des catégories socio-professionnelles. « *On constate une popularisation des espaces ruraux quand les classes supérieures s'ancrent dans les villes* », constate-t-il. ■■■

## Débat du CESE

Bien que l'hypothèse soit en cours de vérification, le sociologue subodore que les déménagements s'effectuent de ville à ville et d'espaces ruraux vers d'autres espaces ruraux et donc moins des centres urbains vers les campagnes. Et vice versa. L'exode urbain lié à l'effet Covid ne semble avoir duré qu'un temps<sup>(\*\*)</sup>. De nombreuses personnes veulent à tout prix rester dans leurs campagnes. C'est le cas de Davy Delmas, patron de l'entreprise Infaco, basée à Cahuzac-sur-Vère (Lot-et-Garonne). Leader mondial du sécateur électrique, il emploie 120 salariés, réalise 42 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel dont la moitié à l'export. Il pointe « le problème de recrutement de talents » en raison du manque de logements sur la commune, mais aussi de mobilité. Plusieurs de ses salariés logent à plusieurs kilomètres. Pour limiter leur empreinte carbone, il a fait installer des bornes de recharge pour ceux qui viennent en véhicule électrique. « *Malgré ses contraintes, je m'adapte et je reste, par attachement familial. C'est le sentiment d'ancrage, j'ai l'impression d'avoir des racines sous les pieds* », assure Davy Delmas, lui aussi inquiet de « l'inertie de certains services ». Il souhaite que ses démarches soient facilitées pour être plus réactif face à la concurrence.



©Freepik

### « L'avenir entre nos mains »

Chacun s'accorde à reconnaître « les aménités positives de la ruralité », en termes de qualité de vie, de tranquillité mais aussi de convivialité et de solidarité. C'est autour du jeu que le Conseil de développement de la communauté de communes de la Dombes (Ain) a fédéré les habitants de cette région aux 1 000 étangs. Le projet de « *Le jeu de la Dombes* » entend « *promouvoir la connaissance du territoire de manière ludique mais aussi renforcer les liens entre les habitants* », explique Monique Michel membre de ce conseil de développement. « *L'objectif est aussi de mettre en lumière la richesse culturelle, historique et patrimoniale de la région, favorisant ainsi une meilleure connaissance et appropriation du territoire par ses habitants* », ajoute-t-elle. Le jeu, réalisé sous forme de Trivial Pursuit local, est actuellement sous presse chez un éditeur breton (Bordier) et sera notamment distribué aux meilleurs élèves de CM2. Quelques centaines de kilomètres plus loin à Arvieu (Aveyron), c'est un village 2.0 qui a été mis sur pied grâce à une initiative privée. Un tiers lieu, appelé Jardin d'Arvieu, a été créé. Il réunit des espaces de coworking, une pépinière d'entreprise, une médiathèque, une entreprise coopérative qui crée des sites web, une salle de spectacle, une coopérative de lait de brebis bio, une maison de services, et des espaces dédiés aux séminaires. « *Un nouveau projet est en cours avec l'envie de faire du château d'Arvieu, un lieu de résidence et d'exploration, laboratoire de la transition écologique* », précise, Perrine Vigroux, chargée de mission développement local au Jardin d'Arvieu. « *L'avenir de la ruralité est d'abord entre les mains des acteurs ruraux* », résume le président du Parlement rural, Bernard Delcros.

(\*) Dissoute au sein de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

(\*\*) Lire à ce sujet la note n°122 de France Stratégie : « Exode urbain : une mise au vert timide ».

**Christophe Soulard**

### Ruralité : la définition de l'Insee

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». Elle a redéfini le périmètre géosociologique du territoire et mis en place quatre catégories d'espaces ruraux, allant des communes rurales très peu denses, aux communes sous forte influence d'un pôle. « *Les territoires ruraux ont ceci en commun qu'en moyenne les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté dans les communes sous influence d'un pôle, et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées* », précise l'Insee.

# LE BLUES DES MAIRES RURAUX

D'après une étude publiée par le Figaro en février 2024, au moins 2 000 communes ont changé de maire depuis les élections municipales de 2020. En cause un ras-le-bol général alimenté par de nombreuses tensions économiques et sociales.

Plus de la moitié des maires, 55 % exactement, ne devraient pas se représenter aux élections municipales de 2026 selon un sondage IFOP paru fin 2022. En tout, presque 19 000 maires laisseront l'écharpe tricolore à qui voudra bien la prendre. Comme 88 % des communes sont rurales selon l'Insee, il faut estimer à environ 17 000 le nombre de maires ruraux qui transmettront la cocarde tricolore à leur successeur. Une grande lassitude, d'une ampleur jusque-là inégalée, a envahi les municipalités campagnardes. Parmi les raisons évoquées : les difficultés à mêler vie professionnelle et vie privée, les relations de plus en plus complexes avec les services de l'État mais aussi la baisse des recettes et donc des moyens de développement ou encore la montée des violences. Les causes sont donc multiples. « Une des principales causes de démission est liée au changement de configuration des collectivités », indique Michel Fournier, président de l'Association des maires ruraux de France à nos confrères Horizons Publics\*. Selon lui, le travail de maire rural s'est considérablement complexifié. S'il y a vingt ou trente ans, l'édile rural s'occupait de dossiers assez basiques mais néanmoins techniques comme les forêts, l'éclairage public, la voirie, l'eau, il doit répondre aujourd'hui à des enjeux totalement différents. Sous la pression d'une population de plus en plus exigeante, il doit « répondre à de nouveaux services, de nouveaux besoins, pour de nouvelles populations avec des revendications urbaines », a-t-il confié.

## Désintérêt des maires

A l'image de Patrick Lambilliotte, ancien maire de Saint-Août (Indre) qui a passé le flambeau en mai 2022, les maires ruraux ressentent une « fatigue générale » et concèdent que « cela devient de plus en plus difficile de gérer une commune »\*. Beaucoup ne savent plus où donner de la tête entre les sollicitations de services déconcentrés de l'État, des régions, des départements, des préfectures pour décliner juridiquement tel ou tel arrêté. Les maires ruraux qui se partagent souvent un ou une secrétaire générale ne disposent pas toujours des ressources nécessaires (humaines, juridiques, financières, techniques...) pour mener à bien tel ou tel chantier. Beaucoup d'entre eux nourrissent également le sentiment d'être dépossédés d'une partie de leur pouvoir, quand bien même ils bénéficient encore de la clause de compétence générale. Nombre de leurs prérogatives ont ainsi



été transférés à l'échelon supérieur, celui des communautés de communes ou d'agglomération, avec un prisme de centralité envers la commune générale leader qui a tendance à concentrer les projets importants. Ce qui conduit à un désintérêt des maires, les décourage et les pousse, nolens volens, à la démission. L'AMRF a proposé en novembre 2023 de revoir le statut de l'élu pour améliorer l'attractivité de la fonction de maire et d'élu municipal. Car en 2026, comme en 2020 il faudra plus de 500 000 conseillers municipaux pour « faire tourner la boutique ». Augmenter les indemnités des maires sera néanmoins plus compliqué dans un contexte budgétaire contraint.

**Christophe Soulard**

## La clause de compétence générale

« Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », c'est ainsi que l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) formule la clause générale de compétence. Cette formulation était déjà présente dans la loi municipale de 1884. Elle implique que la commune peut intervenir dans toutes les matières qui présentent un intérêt public local dès lors qu'elle n'empiète pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale. La clause générale de compétence a une double vocation : Elle protège la collectivité concernée contre les empiètements de l'État et ceux des autres collectivités. Elle distingue les compétences de l'organe délibérant de celles de l'organe exécutif, en donnant au premier une compétence de principe. (Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr))

Déserts médicaux

# LES RURAUX À LA RECONQUÊTE DE LEURS SERVICES DE SANTÉ

Vieillesse de la population et réduction du nombre des médecins. En quelques décennies ces deux mouvements combinés ont participé à l'émergence de la première préoccupation des Français, la difficulté d'accès aux soins. Les campagnes sont particulièrement concernées par ces « déserts médicaux ».



Dans un pays qui se faisait une fierté de son système de soins l'apparition des déserts médicaux, il y a une vingtaine d'années, a fait l'effet d'une douche froide. D'autant que le phénomène ne concerne pas seulement quelques territoires isolés mais semble s'élargir à des régions péri-urbaines ou qualifiées de peu attrayantes. Toutefois, les zones les plus touchées semblent bien être les territoires ruraux, et cet état de fait met en relief de nouvelles inégalités entre les villes et les campagnes. « On est abandonnés » s'écrie Gilles Noël, maire de Varzy dans la Nièvre, une commune de 1 255 habitants, et vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Cette association représente les trente mille communes de moins de 3 500 habitants de France, soit vingt-deux millions d'habitants, le tiers de la population nationale occupe près de 90 % du territoire.

## Dégradation du système

Une enquête a été réalisée par cette association, avec l'aide du géographe Emmanuel Vigneron, spécialiste des questions de santé à l'université de Montpellier. Intitulée « Accès aux soins en milieu rural, la bombe à retardement », elle dresse un constat sans appel : Dans les campagnes, plus de six millions d'habitants vivent à plus de trente minutes d'un service d'urgence. Les habitants du rural consomment 20 % de soins hospitaliers en moins que ceux des villes. Les séances de chimiothérapie et de dialyse sont notamment inférieures d'un tiers en milieu rural très peu dense. Au cours des trente dernières années, l'espérance de vie s'est creusée de deux années entre départements urbains et ruraux, au détriment de ces derniers. La densité de médecins pour mille habitants est systématiquement inférieure à la campagne par rapport aux territoires hyper-urbains. On y compte aussi deux fois moins de spécialistes. La densité médicale stagne depuis les années 2000 alors que les personnes de plus de 75 ans sont passées de 4 à 9 % de la population. « Le monde rural est en première ligne face aux problèmes de la désertification médicale, avec dix millions d'habitants vivant dans un territoire où l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français. » Cette dégradation du système de soins est devenue la première préoccupation des habitants.

## Investir dans les ARS

L'étude précise d'ailleurs les régions les plus concernées : la région Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, l'Auvergne en dehors du Puy-de-Dôme, la Bourgogne hormis l'est de la Côte d'Or. Mais les zones rurales de Normandie, des Hauts-de-France, sont également touchées. Surtout, cette étude ne s'est pas contentée d'établir des moyennes départementales à partir des données des agences régionales de santé (ARS). En utilisant les codes postaux, elle est descendu au plus fin. « Il faut s'intéresser aux pôles de vie, non aux moyennes », explique Gilles Noël, le vice-président de l'AMRF. « Nous devons nous investir dans les ARS, et les contrats locaux de santé, ne plus simplement suivre nos collègues élus des villes, porter la parole du milieu rural et nous aussi nouer des contacts avec les Centres hospitaliers universitaires (CHU). Il y a urgence à réagir. » Le groupe Med'InFrance, spécialisé dans l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé confirme ces données : dix millions de Français résident dans des zones où l'offre de soins est insuffisante, neuf mille communes sont en manque de médecins. Même les régions mieux dotées en médecins, celles proches du littoral, connaissent des difficultés dès lors que l'on s'éloigne des bordures maritimes pour



atteindre les zones rurales ou montagneuses. Au vieillissement de la population s'ajoute un renouvellement insuffisant des professionnels de santé. Et les jeunes médecins préfèrent souvent s'installer dans les zones urbaines.

### Liberté d'installation ?

En ce qui concerne les spécialistes, l'UFC-Que Choisir affirme que 19 % des Français résident dans un désert médical pour l'ophtalmologie, 23 % pour la gynécologie et 27 % pour la pédiatrie. Les élus des communes rurales s'interrogent sur la manière d'attirer des nouveaux médecins, à commencer par les généralistes. « La profession médicale et l'Etat doivent remettre le principe de la liberté d'installation sur la table », estime Gilles Noël. « Bien sûr un médecin doit s'installer selon son choix, mais ne pourrait-on pas demander une journée de présence par semaine dans une zone sous-dotée ? », précise-t-il. L'élue préconise également que la formation soit décentralisée. « Les CHU et les universités ne devraient pas prendre tous les internes mais favoriser des journées de formation à la campagne, à la condition qu'ils soient encadrés par un médecin tuteur. Et puis, il y a tous ces jeunes médecins qui ont fait leurs études à l'étranger, en Europe essentiellement. Bien souvent, à leur retour en France, ils ne trouvent pas automatiquement de stages. Pourquoi ne pas les inciter à poursuivre leur formation à la campagne. Mais nous cumulons les handicaps, il y a de moins en moins de médecins tuteurs à la campagne et les jeunes préfèrent être proches des CHU où ils peuvent multiplier les gardes. ». Nombre de communes pourtant font des efforts, et mettent à disposition des logements pour ces jeunes médecins.

### L'action indispensable des collectivités territoriales

Conscient de la dégradation de la situation, qui suscite inquiétude et colère des élus parfois, le Sénat, dès 2021, appelait à une mobilisation des collectivités locales pour « réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins » face aux difficultés de l'état. Le rapport s'interroge sur l'efficacité des Agences régionales de santé, créées en 2009, pour agir dans ce domaine. Il identifie les initiatives des collectivités territoriales, communes, départements, régions et formule des recommandations de « bonnes pratiques locales ». « Historiquement, ce sont les communes et leurs groupements qui, face à la carence de l'état, ont créé des centres de santé afin de remédier aux déserts médicaux et limiter l'isolement des professionnels de santé par le développement de leur exercice coordonné », constate le rapport. Des structures différentes ont vu le jour. Les Centres de santé, pour des soins de premiers recours, étaient autrefois appelés « dispensaires ». Les médecins y sont salariés et les départements couvrent le déficit entre le produit des visites et les frais de fonctionnement. Le département de Saône et Loire fait figure de modèle en la matière avec la création d'un premier centre en 2017. Mais le nombre de médecins candidats au salariat reste insuffisant en France. Les Maisons de santé sont quant à elles pluridisciplinaires. Ce sont des structures privées où les médecins, de différentes disciplines, mais aussi dentistes ou kinésithérapeutes, exercent une activité libérale. Le gouvernement espère en dénombrent 4 000 à l'horizon 2027, grâce à des aides à l'installation. Les zones définies par France Ruralité Revitalisation permettent aux médecins de bénéficier d'exonérations d'impôts sur les bénéfices dans l'espoir de les attirer dans les zones rurales. La Banque des territoires, émanation du groupe Caisse des Dépôts, a réalisé une étude qui recense 170 initiatives soutenues par des collectivités territoriales mais aussi par des entreprises privées. Elles témoignent de la mobilisation et de l'ingéniosité pour adapter le système de soins à une démographie médicale en baisse. Des nouvelles formes de soins apparaissent, avec la téléconsultation, des bus de dépistage itinérants, et plus que jamais, des actions de prévention auprès de la population. Le plus urgent étant de rester en bonne santé.

**Jean-Marc Cholet**



# LUTTER CONTRE LES DÉSERTS COMMERCIAUX EN MILIEU RURAL

Le commerce de proximité est en situation de fragilité dans les zones rurales. En 2021, plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce. Cela représente 62 % des communes. Ce taux était de 25 %, en 1980 (d'après l'Insee). Le nombre de commerces recule dans tous les territoires.



Sur la période 2011-2018, le nombre de débits de boissons a reculé de 22 %. Il est passé de 45 000 à 35 000 (Source : Française des Jeux). Les débits de tabac sont passés de 35 000 à 22 000 (-37 %) entre 2002 et 2020 (Source : Confédération des buralistes). Selon l'Association de pharmacie rurale, 1 000 officines ont disparu en dix ans, dont la moitié en milieu rural. Autre chiffre : en 2020, selon la direction générale des entreprises, seulement 16,4 % des communes de moins de 1 000 habitants disposaient d'une boulangerie. Cette déprise des commerces de proximité va à l'encontre de la tendance nationale. La France connaît en effet un regain d'installations de "petits commerces". Ainsi, le nombre de boulangeries est passé de 31 366 en 2009 à 33 879 en 2019 (+ 2 513), et celui des boucheries de 15 252 à 16 166 indique la Confédération générale de l'alimentation de détail. Quant au nombre d'épiceries, il est passé de 22 934 en France en 2014 à 28 661 en 2020, soit une progression de 25 % en six ans.

Au total, plus de 25 % des habitants en milieu rural vivent dans une commune dépourvue de tout commerce. La moitié des habitants vivant dans une commune rurale doivent parcourir plus de 2,2 kilomètres pour atteindre une boulangerie, « ce qui traduit bien une inadéquation entre les besoins de la population et les services auxquels elle a accès » selon un rapport d'information du Sénat (\*).

« L'un des traits les plus marquants de l'évolution socioéconomique des communes rurales ces dernières années est, sans conteste, la disparition progressive, voire souvent totale, des commerces », écrivent les sénateurs Bruno Belin et Serge Babary, auteurs du rapport. Plusieurs facteurs expliquent ce recul : déclin démographique, vieillissement de la population, manque d'attractivité, ...

## Le déclin commercial accentue la perte d'attractivité des communes rurales

La perte des commerces en milieu rural n'est pourtant pas une fatalité. Là où il en existe, la plupart se portent bien. Auditionnée par les sénateurs, la Fédération du commerce et de la distribution note une hausse de l'activité des magasins de proximité ruraux (supérettes, notamment). La situation est plus difficile pour les cafés et bars. Le nombre de licences IV est passé de 200 000 en 1960 à 40 000 environ aujourd'hui. Alors que le Gouvernement a annoncé la création de 10 à 15 000 licences IV gratuites pour les communes de moins de 3 500 habitants, dans le cadre de l'agenda rural présenté en septembre 2019 par le Premier ministre, à ce jour, selon les informations communiquées par la Direction générale des collectivités locales (DGCL), seules 132 licences auraient été effectivement délivrées. Le déclin

commercial observé dans ces communes essentiellement rurales, déjà confrontées à des fragilités structurelles (décroissance démographique, vieillissement de la population...), accentue leur perte d'attractivité, constate l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cela se traduit par une croissance de la vacance commerciale, avec des locaux fermés et parfois abandonnés, laissant un sentiment de dégradation du cadre de vie. Ce déclin de la commercialité observé en zone rurale conduit aussi à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante. Dans les zones peu denses, le trajet routier médian pour se rendre au pôle commercial le plus proche est de dix minutes contre 2,6 minutes dans les zones denses.

## Reconquête du commerce en milieu rural

Autre difficulté relevée par les sénateurs : « *Les petites communes rurales souffrent, entre autres, du fait que les commerçants encore présents ne trouvent pas de repreneurs lorsqu'ils cessent leur activité (...)* Au-delà des raisons purement structurelles (absence de clientèle, baisse de la démographie, etc.), un manque de formation des repreneurs et des moyens financiers trop limités ont notamment été relevés ». Or, sans transmission, et donc sans dynamisme commercial, il est irréaliste pour les communes rurales d'attirer de nouveaux habitants. Plusieurs incitations, financières ou non, sont jugées nécessaires pour encourager et faciliter ces transmissions. C'est pour répondre à ces enjeux « *relatifs au maintien dans le territoire des populations fragilisées, au maintien des liens sociaux, à l'attractivité des territoires et à la réduction des trajets émetteurs de CO2* », que le Gouvernement a lancé, en février 2023, un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes qui en sont dépourvues ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population. Il s'agit du Programme de Reconquête du commerce en milieu rural. Géré par l'ANCT, ce dispositif doit apporter un soutien à l'installation d'un commerce sédentaire multiservices situé dans une commune rurale ou d'un commerce non sédentaire dont la tournée hebdomadaire prévoit un nombre minimal de jours de passage dans des communes rurales. « *Le projet doit s'inscrire en complémentarité de l'offre commerciale existante à l'échelle de la zone de chalandise en vue d'apporter de nouveaux services à la population* », précise l'Agence.

## Offre commerciale de proximité

Le soutien apporté dans le cadre du dispositif vise les dépenses d'investissement dans des projets d'installation de commerce, dont le modèle économique est jugé viable. « *Toutefois, compte tenu des spécificités intrinsèques aux zones rurales et plus particulièrement la faible densité démographique de la zone de chalandise, ces projets ne pourraient émerger sans une*



©Stockvanbeets

contribution publique », reconnaît l'ANCT. Ce dispositif doit contribuer à l'attractivité du territoire par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches, en privilégiant les projets d'installation dans des locaux vacants existants. Il est doté d'un budget de 36 millions d'euros sur trois ans. D'autres dispositifs existent. C'est le cas des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) qui permettent aux collectivités de consentir des exonérations de certaines taxes locales. 14 114 communes sont classées en ZORCOMIR, dont 88 % ont moins de 500 habitants. « *Les commerces sont bien plus que des lieux de consommation, ce sont avant tout des lieux de vie* », a déclaré Olivia Grégoire, alors ministre du Commerce, en avril 2024. « *Nos commerces sont des lieux de socialisation, de rencontre et de partage auxquels nous tenons tous. Les préserver est une priorité, les accompagner est une nécessité* ».

(\*) Rapport d'information du Sénat « *attractivité commerciale en zones rurales* », par Bruno Belin et Serge Babary Mars 2022 - [www.senat.fr/rap/r21-577/r21-577.html](http://www.senat.fr/rap/r21-577/r21-577.html)

Olivier Masbou

## Une multitude d'initiatives

Au-delà des dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics, de nombreuses initiatives existent pour aider à la création ou à la reprise de commerces en milieu rural. Elles ont pour nom Ville à Joie, Bouge ton Cosq, 1 000 cafés, Comptoir de campagne, Comm'une opportunité, Bistrot de pays etc. Ainsi Bouge ton coq soutient les associations locales qui décident de prendre en charge le commerce. 150 épiceries sont à ce jour accompagnées. Le programme « *1 000 cafés* » accompagne, soutient et rassemble des cafés multiservices dans les communes de moins de 3 500 habitants. Leur point commun : être le seul café du village, proposer différents services et impliquer concrètement les élus et les habitants dans leur vie quotidienne. Le réseau rassemble à ce jour plus de 220 communes. « *Les territoires ruraux connaissent un foisonnement d'initiatives visant à recréer du lien social en proximité et à rapprocher l'offre de services et de commerces des besoins des populations* », se félicitent les sénateurs dans leur rapport.

# FRANCE SERVICES : UN ESSAI À TRANSFORMER

Au cœur de la politique de rapprochement de l'État avec ses administrés les plus éloignés, les Maisons France Services, lancées en 2019, ont fait la preuve de leur intérêt.



Le manque de services publics (écoles, postes, hôpitaux...) constitue le frein principal à l'installation de nouveaux habitants dans le monde rural. C'est en tous cas l'avis majoritaire des ruraux comme de la population générale française qui ressort de la troisième édition (mai 2023) du baromètre IFOP/Familles Rurales « *sur les perceptions et réalités de vie des territoires ruraux* ». Sur la question de savoir « *quels sont les freins principaux à l'installation de nouveaux habitants dans le monde rural* », les avis des deux groupes convergent : 70 % de la population générale (un chiffre en hausse de 6 points en deux ans !) et 65 % des ruraux citent le manque de services publics. Dans les deux cas, c'est le critère le plus cité devant « *l'insuffisance de l'offre de transports* » et le manque « *d'offres d'emplois* ». En outre, les ruraux ont le sentiment de moins bénéficier d'accès aux services publics par comparaison à la population générale et ils sont 60 % à avoir le sentiment d'une aggravation de la situation ces dernières années.

## De nombreuses initiatives récentes

Face à cette préoccupation des habitants des territoires ruraux, de nombreuses initiatives ont été engagées par les pouvoirs publics pour endiguer la désertification administrative. La pérennisation des zones de revitalisation rurale, devenues zones France ruralités revitalisation, contribue par exemple à revitaliser les petites communes rurales et à encourager l'implantation de commerces, de services de santé et d'organismes d'intérêt général en milieu rural. « *Villages d'avenir* » permet également aux communes lauréates de bénéficier d'un soutien en ingénierie pour développer de nouveaux services. Le programme « *petites villes de demain* », ou encore la relance de lignes SNCF sont aussi des avancées à apporter au crédit de l'action territoriale de l'État. Mais son engagement le plus spectaculaire, aux côtés des collectivités locales, est certainement la création du réseau d'espaces « *France services* » en 2019. Inscrits comme une priorité de l'Agenda rural, ils regroupent sur un même site plusieurs administrations afin de faciliter l'accès aux services publics pour tous les usagers. S'appuyant en partie sur tissu des 1 300 maisons de services au

public (MSAP), le réseau associe aujourd'hui pas moins de neuf partenaires nationaux participant à son financement : la CNAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, Pôle Emploi, La Poste, la direction générale des finances publiques (DGFIP), le ministère de la Justice et enfin l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) rattachée au ministère de l'Intérieur. Les maisons France services ont également intégré de nombreux acteurs locaux, atteignant parfois jusqu'à une quarantaine de partenaires.

## La Cour des Comptes approuve

Cinq ans après la mise en place des Maisons France Service, leur bilan est jugé plutôt positivement aussi bien dans un premier rapport d'information du sénateur Bernard Delcros en 2022, que, plus récemment, par un rapport de la Cour des Comptes, paru en septembre 2024. Dans la synthèse de son rapport, cette dernière estime que « le réseau France services participe incontestablement à la réduction des fractures territoriales ». « L'évaluation du programme met en évidence le gain quantitatif et qualitatif de cette offre de services publics de proximité, par rapport aux dispositifs antérieurs, et confirme qu'une majorité d'utilisateurs sont satisfaits de la prise en charge assurée par les conseillers France services », juge la Cour.

Le maillage du réseau France services s'est considérablement resserré avec plus de 2 840 espaces en France (antennes comprises). Surtout, près de 100 % des espaces se situent à moins de 30 minutes de transport pour les usagers, ce qui était l'ambition première qui leur étaient fixée. Ces espaces sont situés pour 63 % en milieu rural et pour 18 % en quartiers prioritaires de la ville (QPV). D'ici 2027, le réseau sera davantage étendu aux villes moyennes avec 300 espaces supplémentaires. Le nombre de demandes traitées par les espaces France services a augmenté de manière continue depuis la mise en place du réseau, passant de 1,17 million en 2020 à près de 9 millions à la fin de l'année 2023.

Le rapport constate cependant une hétérogénéité de la fréquentation des France services. « Afin d'atteindre de nouveaux publics et de renforcer « l'accès aux droits » des habitants, le programme France services doit gagner en notoriété, développer une meilleure connaissance des parcours des usagers et clarifier la nature et les limites du rôle d'accompagnement au numérique des conseillers », estime la Cour. Selon un sondage d'avril 2023, seulement 46 % des personnes interrogées ont entendu parler des espaces France services.

D'après la Cour, la pérennisation du réseau nécessite ensuite une évolution de la répartition de son financement. Les Sages de la rue Cambon évaluent le coût total du programme à environ 350 millions d'euros (M€) pour 2024, dont environ 113 M€ au titre du budget général de l'État, représentant moins de 1 % des crédits de paiement de la mission « cohésion des territoires ».

Cependant, le programme France services est « financièrement pris en charge majoritairement par les porteurs de structures (collectivités territoriales, associations...) présentant un risque à terme de désengagement des porteurs de projet, en particulier les associations ». La Cour préconise notamment « une subvention forfaitaire de l'État supplémentaire pour les espaces confrontés à une fréquentation supérieure à leur capacité d'accueil ». Dans la réponse adressée à la Cour, l'ancien Premier ministre Gabriel Attal avait insisté sur l'ambition du gouvernement sortant d'atteindre 3 000 espaces France services d'ici 2027.

**Bruno Carlhian**



## La Poste sous pression dans les territoires

Ce serait un coup dur, s'il se confirmait, pour les services de la Poste en monde rural. Le 27 septembre dernier, Philippe Wahl, PDG de La Poste, a en effet annoncé une coupe budgétaire de 50 M€ dans le contrat de présence territoriale qui le lie à l'État. « Cela veut dire qu'on ne pourra plus faire fonctionner des agences postales communales », a-t-il indiqué, déplorant « un vrai drame pour l'avenir de ces points de contact », a insisté le dirigeant. Chaque année, le groupe La Poste reçoit en effet de l'État environ 174 M€ pour compenser partiellement les 330 M€ que lui coûte le maintien d'une présence dense sur tout le territoire. Ces dernières années, La Poste a développé un réseau d'agences postales dans les mairies, dans les espaces France Services regroupant plusieurs administrations ou comme point-relais dans les commerces, soit l'équivalent de 17 000 points de contact permettant de proposer des services de proximité à 97 % de la population. Pour se rapprocher de ses usagers les plus éloignés, la Poste a ainsi mis cette année sur les routes des camions-bureaux de poste itinérants, avec pour objectif de renforcer la présence postale dans cinq départements ruraux français (Gers, Haute-Marne, Orne, Creuse et Jura), offrant ainsi une demi-journée de service chaque semaine par commune.

## SE DÉPLACER À LA CAMPAGNE : DES TRAJETS PLUS LONGS ET PLUS ONÉREUX

La hausse des prix du carburant, les préoccupations environnementales, l'évolution des pratiques commerciales viennent rappeler à quel point les campagnes sont dépendantes de la voiture individuelle. Des initiatives voient le jour pour faciliter les déplacements dans les zones rurales.

La crise des Gilets Jaunes a été un révélateur. Elle s'est déroulée précisément sur les ronds-points, lieu de passage obligé de tous ces véhicules. Elle est née d'une hausse des taxes sur l'essence, et elle a révélé le coût des déplacements, le prix de la mobilité dans le monde rural. Un endroit où la majorité des déplacements se fait en voiture individuelle, un modèle de mobilité qui, au même moment est rejeté, pour cause de pollution, dans les grandes agglomérations.

### Un frein à la santé et aux loisirs

Cette petite voiture automobile, qui a fait les délices des générations d'après-guerre, jusqu'à la fin du siècle, devient le nouveau symbole d'une opposition entre d'un côté les écolos et de l'autre les partisans du thermique (essence ou diesel), mais surtout entre ceux qui bénéficient de transports en commun et ceux qui n'ont que leur « bagnole » pour se déplacer. La dépendance du monde rural à l'automobile a des causes multiples et ne cesse de s'aggraver. L'étude du Secours catholique sur la mobilité rurale réalisée en 2024 avec notamment le concours d'associations (Fondation pour la nature et l'homme, France nature environnement, la Croix-Rouge française, la Fédération des usagers de la bicyclette...), présente un constat éclairant sur ce phénomène. Le Secours catholique anime 3 500 équipes locales grâce à la participation de 18 000 bénévoles dans les zones rurales. C'est une des rares associations à être présente dans les campagnes. Le soutien auprès de personnes en situation de précarité permet de mesurer toute l'importance et les difficultés à se déplacer en zone rurale. Si ce public paupérisé sert de témoin, nul doute que cette gêne et ces empêchements à se déplacer concernent aussi des personnes moins défavorisées et touchent les classes moyennes. Daphné Chamard-Teirlinck, rapporteur de cette étude et chargée de mobilité au Secours Catholique, déclare que pour les personnes précaires « la mobilité peut être un frein à la santé, aux loisirs. Et comment sortir de la précarité sans moyens de transports ? Comment trouver un travail ? »

### Assignation à domicile

Dans le monde rural, 10 % des gens n'ont pas de voiture et ceux qui en ont une hésitent parfois à s'en servir, souvent y renoncent en raison du coût, estimé à 4 000 euros par an. « Entre 2017 et 2022, le transport est le poste qui a le plus augmenté dans le budget d'un ménage, le carburant arrive à égalité avec l'alimentation et l'énergie », souligne-t-elle. Les distances à parcourir s'allongent car les commerces et les services disparaissent des centre-bourgs. En 1970, un quart des communes seulement n'avait aucun magasin. Aujourd'hui, elles sont 21 000, soit 60 % d'entre elles qui n'ont plus aucun commerce. En conséquence, il faut aller de plus en plus loin pour faire ses courses, effectuer une démarche administrative ou voir un médecin. La moitié des déplacements dépassent les vingt kilomètres. Les ruraux parcourent un tiers de distance en plus que la moyenne des Français pour leurs obligations quotidiennes. « Dans les territoires, c'est compliqué de se déplacer, et quand tu es pauvre, c'est pire » déclare Daphné Chamard-Teirlinck, « pour certains, cela équivaut à une assignation à domicile ». Cette « précarité mobilité » toucherait 13 millions de personnes en France selon cette étude.



### La voiture a pris toute la place

Tout semble avoir été organisé autour de la voiture individuelle. Les commerces se sont regroupés en zone péri-urbaine, agrémentés d'immenses parkings, où l'on retrouve même l'artisan-boulangier qui a quitté le centre bourg. Alors que les deux-roues et les trottinettes fleurissent dans les villes, les cyclomoteurs ont disparu des campagnes. Même les vélos se font rares. Car paradoxalement, les départementales peuvent s'avérer dangereuses pour les cyclistes en raison du trafic automobile. La légendaire mobylette « bleue » n'existe plus que dans les bandes dessinées. Elle rendait pourtant de bons services. Pour « remettre les ruraux au vélo », certaines collectivités territoriales veulent sécuriser des itinéraires pour les cyclistes, renforcer des pistes

cyclables et même remettre en état d'anciens chemins agricoles. Les emplois et les entreprises sont installés eux-aussi dans les gros bourgs ou les villes petites ou moyennes, accessibles seulement en voiture. En 1950, 60 % des voyageurs prenaient le train. En 2016, cette proportion est tombée à 10 %. Les petites lignes, équivalentes aux trains de banlieue des grosses agglomérations, les « michelines » qui parcouraient les campagnes, ont disparu.



© iStock-amirphoto

## La générosité a ses limites

Investir dans des transports publics en zone rurale semble impossible. Il n'y a pas suffisamment de densité de population pour mettre en place des lignes d'autocars efficaces. Pourtant, les besoins sont criants surtout pour des personnes âgées, isolées, qui doivent honorer des rendez-vous médicaux. Il faut alors compter sur la générosité d'associations comme le Secours catholique ou Familles rurales qui offrent ce type d'accompagnement. Mais la générosité a ses limites. « On en a marre d'être les larbins et de pallier aux lacunes du service public », déclare Daphné Chamard-Teirlinck qui regrette que « ce sujet ne soit pas adressé

politiquement. Il n'y a pas de réflexion globale, pourtant les déplacements en zone rurale sont responsables de la moitié des gaz à effet de serre liés aux déplacements quotidiens. » Ce sont les collectivités territoriales qui là encore prennent des initiatives. La communauté de communes du Clunisois, en Saône-et-Loire offre une panoplie de solutions qui vont du co-voiturage, à la location de voiture à des tarifs abordables jusqu'à la mise en circulation d'une navette rurale, un mini-bus de neuf places pour se rendre au marché de Cluny ou à celui de Montceau-les-Mines. Le Secours catholique prend les réservations et établit le planning des conducteurs bénévoles.

## Projet Draisy

En Auvergne-Rhône-Alpes, certaines communes rurales encouragent des personnes âgées qui utilisent peu leur véhicule à la louer occasionnellement. Un service assure la relation entre les habitants et le paiement. Ces collectivités ont également acheté des voitures électriques, proposées en libre-service. Les plus grands espoirs portent cependant sur le projet « Draisy », le train des campagnes de la SNCF qui devrait entrer en circulation en 2027. Un petit train 100 % électrique, zéro émission directe. Il pourra prendre 80 passagers. Son coût d'exploitation, moitié moindre qu'un train conventionnel, devrait inciter les régions à le mettre en service sur les réseaux ferrés existants. Nul besoin d'électrifier les lignes, il fonctionne avec des batteries. Reste donc à remettre en état les voies ferrées à l'abandon et imaginer des services de location de vélo dans les gares pour effectuer les derniers kilomètres. Le Sénat estime à 700 millions d'euros par an les investissements nécessaires pour développer des services de mobilité durable en milieu rural, auquel il faudrait ajouter trois milliards par an pour un véritable plan de relance ferroviaire.

**Jean-Marc Cholet**



© DR

# LA BOÎTE À OUTIL DE LA RURALITÉ

En juin 2023, le plan France Ruralités a pris le relais de l'Agenda Rural lancé en 2019



L'Agenda rural était un plan ambitieux de 181 mesures. Il visait à améliorer la vie quotidienne de plus de 21 millions de Français – soit un tiers de la population – qui vivent dans les territoires ruraux. Ce programme « a suscité beaucoup d'espoir dans ces territoires », rappelle l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)<sup>(\*)</sup>. « L'État se penchait enfin sur les handicaps structurels des ruralités, sur le sentiment d'abandon des populations rurales et proposait des mesures concrètes et un accompagnement pour y répondre ». Sur la période 2019-2023, de nombreuses mesures ont été mises en place dont la plupart ont été « jugées positivement dans les territoires ». Le rapport cite de nombreux projets lancés : Petites villes de demain, Maisons France services, Volontaires territoriaux en administration, campus connectés, aide au permis de conduire, couverture numérique du territoire, etc. La plupart des mesures de l'Agenda rural étaient réalisées ou au moins engagées à la fin 2022. Seules 13 d'entre elles n'avaient pas été mises en route. « Toutes les mesures de l'objectif 'Améliorer la vie quotidienne des habitants' sont en revanche réalisées ou engagées » se félicite la mission. Selon l'Agence

nationale de cohésion des territoires (ANCT), les progrès ont été très nets dans quatre domaines : l'aménagement numérique du territoire ; la jeunesse et l'égalité des chances (campus connectés, cordées de la réussite, volontaires territoriaux en administration, etc.) ; l'appui aux projets des collectivités locales (petites villes de demain, Avenir montagne, projets alimentaires territoriaux, etc.) ; l'accessibilité aux services publics (maisons France service, compétence mobilité, etc.). Des problèmes perdurent en revanche dans le domaine de la santé, avec tout de même des avancées (progression de la télémédecine, annonce récente de la quatrième année d'internat dans un désert médical).

## Pérenniser les ZRR

Toutefois, l'impact réel des 181 mesures de l'Agenda rural dans les territoires ruraux est délicat à mesurer, du fait de l'absence d'indicateurs et de cadre méthodologique rigoureux pour mener une telle évaluation, précise la mission. « Force est de constater que le sentiment d'abandon n'a pas décré (...). Pourtant, de nombreux territoires ruraux ont vu ces dernières années leur attractivité s'affirmer vis-à-vis de populations urbaines en mal

## Villages d'avenir



d'espace et de nature, attractivité encore renforcée au cours de la période Covid », souligne l'étude. C'est pour donner davantage de lisibilité à l'ensemble de ces actions que la mission a proposé de rebaptiser l'Agenda rural « France Ruralités » et de pérenniser l'ensemble du dispositif.

Parmi les premières missions de France Ruralités, il y a eu la redéfinition des Zones de revitalisation rurales (ZRR). Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, les ZRR concentrent les mesures d'aide des collectivités territoriales et de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois et des professionnels de santé dans les zones rurales les plus fragiles du territoire. « Les élus sont fortement attachés à cet outil de soutien au développement des territoires ruraux », constate la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Plus de la moitié des communes du territoire métropolitain, soit 17 700 communes, sont en ZRR. « C'est le dispositif le plus étendu de la dizaine de zonages existants ». Plusieurs tentatives de réformes des ZRR n'ont pas abouti. C'est finalement la loi de finances pour 2024 qui a tranché. Le nouveau zonage France Ruralités revitalisation (FRR), qui réforme les anciennes zones de revitalisation rurale, est officiellement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le classement en FRR procure quelques avantages aux communes (majoration de certaines dotations) et aux entreprises (exonérations fiscales). Mais la création de France Ruralités dépasse la réforme des ZRR.

### Au plus proche des besoins

L'ambition de France Ruralités est de faire en sorte d'adapter chaque politique publique aux territoires ruraux. « Je vous invite, à chaque fois que vous mettez en œuvre une politique publique donnée, à vous interroger sur les modalités de sa déclinaison dans les territoires ruraux », indique Dominique Faure, alors ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la Ruralité, dans une circulaire interministérielle adressée en juillet 2023 aux préfets.

Outre la réforme des ZRR, le programme France Ruralités se décline en trois axes supplémentaires :

- soutenir les villages dans la conception de leurs projets avec le programme d'ingénierie 'Villages d'avenir' ;
- rémunérer et reconnaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique à travers une dotation budgétaire repensée et renforcée ;
- apporter des solutions simples et concrètes aux besoins du quotidien.

« Les communes rurales ont besoin qu'on les aide à porter les projets qui pourront apporter et transformer la vie quotidienne de leurs habitants. On le doit aux 33 % de Français qui vivent dans nos ruralités ! Je me félicite du fait que ce programme repose sur la volonté des maires et qu'il parte des projets locaux, que les communes construisent au plus proche de leurs besoins avec leurs forces vives, population, associations, entreprises... Avec ce programme, nous allons pouvoir travailler sur le logement, le patrimoine, la santé, le commerce et la mobilité : en bref, ce qui fait la vie de nos ruralités ! » a expliqué, en 2023, Michel Fournier, Maire de Voivres (Vosges) et président des Maires ruraux de France.

(\*) Évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda rural, janvier 2023

Olivier Masbou

### La vision rurale de l'UE

L'Union européenne a sa propre vision de la ruralité et sa propre politique rurale. En juin 2021, la Commission européenne a présenté une communication intitulée "Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE", qui vise à « créer des communautés rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 ». En mars 2024, la Commission a publié un rapport d'étapes qui met en avant les principales réalisations de ce programme. L'UE a ainsi engagé 60 projets de recherche et d'innovation ruraux doté d'un budget de 253 millions d'euros. Par ailleurs, un fonds de 23,5 milliards d'euros est destiné à soutenir, par le biais de prêts et de subventions, les zones mal desservies, notamment par l'internet. Le programme vise également à améliorer la mobilité rurale et la planification touristique ; soutenir des communautés énergétiques rurales. La Commission a également lancé sa propre "boîte à outils rurale". Son objectif est d'« aider les institutions locales, les entreprises, les associations et tous ceux qui travaillent dans les territoires ruraux, à naviguer dans les diverses options de financement et de soutien de l'UE, et à en tirer pleinement partie ». La ruralité représente 83 % du territoire européen et 30 % de la population de l'UE. La boîte à outils rurale regroupe les possibilités de financement de 26 fonds européens, allant de la politique agricole commune aux fonds de la politique de cohésion, en passant par Horizon Europe et la Facilité pour la reprise et la résilience. Ces fonds sont regroupés en trois grandes catégories : les financements directs, ceux qui impliquent de passer par l'intermédiaire des autorités de gestion nationale ou locales et les instruments financiers.



ministre en charge de la ruralité. « *Mais le format a changé ces dernières années au profit de sessions territoriales organisées dans les départements sur des thématiques précises, qui permettent d'approfondir les sujets* », précise Frédéric Cagnato. Ces rassemblements ont eu lieu successivement à Savines-le-Lac (05) en mai 2023 sur « *Les ruralités en partage* », puis à Murol (63) en décembre 2023 sur le thème « *Les ruralités, terre de culture* » et enfin à Albi (81) en avril 2024 sur l'accessibilité aux services publics, en partenariat avec le Groupe La Poste. La prochaine session aura lieu le 12 décembre prochain chez Agr'Idées à Paris sur le thème « *Énergies et ruralités* ».

## Un Institut des hautes études des mondes ruraux

La question de l'accès aux services -cruciale pour les ruraux comme pour les urbains souhaitant s'installer en milieu rural- constitue bien sûr l'un des principaux sujets de préoccupation du Parlement rural français. Le président du PRF Bernard Delcros a eu l'occasion de se saisir très directement de cette question en 2022 au travers d'un rapport d'information du Sénat qu'il a dirigé

sur le bilan du financement des maisons France Services, « *une évaluation qui était réclamée par le Parlement rural français* », souligne Frédéric Cagnato. Malgré un certain nombre de réserves, la mission juge l'intérêt du programme France services « *indéniable* » et juge positivement « *la proximité et la dimension humaine de l'accompagnement apporté aux usagers* ».

Le PRF est aussi à l'origine de la création en 2023 de l'Institut des hautes études des mondes ruraux (IHEMRu), destiné à former « *les cadres dirigeants et les leaders d'opinion à une meilleure connaissance des caractéristiques des territoires ruraux en France et en Europe* » sur le modèle de l'Institut des hautes études de la Défense nationale. Créée en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et du ministère des Collectivités locales et de la Ruralité, cette structure recevra ses premiers auditeurs en septembre 2025. « *L'objectif est de cibler les cadres au sein des ministères, des syndicats, des associations et des entreprises pour les sensibiliser aux questions spécifiques de la ruralité* », précise Frédéric Cagnato. « *Créée au sein du PRF, c'est désormais une structure autonome.* »

**Bruno Carlhian**

## Des nouveaux prix « Médias et Ruralités »

Les ruraux et les acteurs des ruralités estiment souvent que les journalistes et les médias parlent peu, ou mal, de leurs projets et de leurs difficultés et, d'une manière générale, de l'activité qui se déroule en dehors des métropoles françaises. Soucieux de valoriser le travail des journalistes traitant ces questions, le Parlement rural français et son « *think-tank* » « *Nouvelles Ruralités* », ont créé en fin d'année dernière les Prix « *Medias et ruralités* ». Pas moins de huit catégories sont concernées : radio, photo, magazine, reporter d'image, presse quotidienne régionale et départementale, presse hebdomadaire régionale, presse quotidienne nationale et web. Pour la première édition, 22 journalistes auteurs des meilleurs sujets publiés sur les

ruralités durant toute l'année 2023 ont reçu leur récompense le 24 septembre dernier. Parmi les sujets récompensés : un reportage photo paru dans La Montagne sur un épicier ambulant effectuant sa tournée dans des villages de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme ; une dépêche de l'AFP sur le fléau de l'héroïne dans la Meuse rurale ; ou encore un reportage du 20H de TF1 sur le phénomène de l'érosion dans les régions côtières. Outre l'appui de la Fondation Varenne, l'initiative bénéficie de l'engagement de la Fondation RTE, du Groupe La Poste, du Crédit coopératif et de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne.



# LES RURAUX CONTRE-ATTAQUENT

Contrairement aux idées reçues, le monde rural dispose d'une réelle vie culturelle, entre monuments historiques, festivals et « *micro-folies* » et grâce à l'engagement de nombreux bénévoles.



**T**rop centralisée l'offre culturelle et de loisirs ? En réalité, si les territoires ruraux sont généralement caractérisés par une moindre densité d'offre en équipements dédiés, l'activité culturelle y est souvent très dynamique, parfois plus que dans certains territoires urbanisés. Dans l'enquête réalisée tous les deux ans par l'Ifop<sup>(\*)</sup> sur la perception et les réalités de vie dans les territoires ruraux, le « *mauvais accès* » à la culture n'est d'ailleurs que très peu cité parmi les « *freins* » à l'installation de nouveaux habitants dans le monde rural. Seulement 11 % de la population générale (et la même proportion de la population rurale) évoquent le sujet. Les sondés sont beaucoup plus nombreux à mettre en cause par exemple « *le manque de commerces* » ou « *la mauvaise couverture internet* ».

## Vraie richesse

Un rapport de l'Inspection générale des Affaires culturelles publié en mai 2024<sup>(\*\*)</sup> a permis de disposer d'un état des lieux précis de la présence des structures et dispositifs culturels en milieu rural, mais aussi de mesurer les besoins et attentes des habitants. Un panorama qui remet en cause bien des idées reçues. Contrairement à ce que l'on pense parfois, la ruralité est ainsi très riche en attractions culturelles. Selon la cartographie établie par l'enquête du ministère (72 000 « *lieux culturels* » recensés à travers la France !), pas moins de 56 % d'entre eux sont situés dans des territoires ruraux. Il s'agit majoritairement de monuments historiques, bibliothèques et chantiers de fouilles, suivis par les cinémas et les « *jardins remarquables* ». Compte-tenu de ces résultats, la présence culturelle en milieu rural est

qualifiée de « *satisfaisante* » par le rapport, « *même si une majorité de ces lieux sont patrimoniaux (châteaux, églises, etc.)* »

L'implantation des bibliothèques sur le territoire, en particulier, témoigne d'une politique volontariste des pouvoirs publics et collectivités en direction des espaces ruraux. Près des trois quarts des équipements (72 %) sont ruraux, situés dans les bourgs ruraux, dans « *le rural à habitat dispersé* » (pour la moitié des bibliothèques et points d'accès au livre en zone rurale) ou « *à habitat très dispersé* ». Ainsi il y a plus de lieux de lecture pour 100 000 habitants en zone rurale (52 lieux de lecture) qu'en zone urbaine (10 seulement). La plupart des bibliothèques rurales fonctionnent cependant « *grâce au bénévolat* », note l'enquête de l'Inspection générale.

Selon un sondage CSA réalisé à l'occasion de cette enquête, les habitants des territoires ruraux prennent particulièrement, pour leurs sorties culturelles, le cinéma d'abord, les lieux patrimoniaux et les bibliothèques ensuite. En matière de cinémas, la France rurale est plutôt bien lotie. Si 30 % des 2 000 cinémas actifs en France sont situés dans des grands centres urbains, 37 % sont implantés dans des communes de densité intermédiaire et 32 % dans des zones rurales. En nombre d'écrans et de places, le rapport est cependant plus défavorable au monde rural avec 13 % des 6 300 écrans en zone rurale et 13 % des fauteuils.

## La France des festivals

Mais les temps forts culturels des campagnes, ce sont -surtout entre le printemps et l'été-, les innombrables festivals qui y sont organisés. Le rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles en a recensé pas moins de 7 300, très souvent situés dans de toutes petites communes et fonctionnant grâce à l'implication de tous les habitants sur une base bénévole, le plus souvent à l'occasion d'un évènement annuel, musical, théâtral, historique, etc. Selon une étude réalisée par France festivals début avril 2024, « *les festivals (...) sont souvent les seuls à assurer une présence des artistes dans les milieux ruraux et participent ainsi à l'équité territoriale en matière culturelle* ». Selon l'étude, les publics des festivals sont principalement des publics locaux : en moyenne, « *plus de 75 % des publics d'un festival habitent la région où se déroule le festival.* »

Une culture plus « *académique* » est également disponible dans le monde rural au travers des « *Micro-Folies* ». Ce dispositif culturel innovant, créé en 2017 et porté par le ministère de la Culture français mais ouvert aux collectivités territoriales, consiste



à intégrer un musée numérique (proposant les collections des grands musées nationaux mais aussi des collections appartenant à des régions ou des départements) au cœur d'un équipement déjà existant, dans un territoire où l'offre culturelle est peu développée. En plein essor, le réseau compte aujourd'hui 450 de ces espaces modulables de 40 à 60 m<sup>2</sup>, avec l'objectif d'atteindre

700 implantations en 2026. Parmi les 450 Micro-Folies actuelles, 193 sont situées dans des communes rurales, soit 45 % du total.

(\*) « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie face aux défis des transitions » - Ifop pour Familles Rurales - Mai 2023

(\*) Ministère de la Culture - IGAC 2024 - N° 2024-12

**Bruno Carlhian**

## « Les chasseurs sont des animateurs du monde rural »



*Selon Nicolas Rivet, le directeur de la fédération nationale de la chasse, la chasse joue, toujours aujourd'hui, un rôle central dans la vie sociale et culturelle du monde rural.*

### Quel rôle joue le monde de la chasse au sens large dans l'animation du monde rural ?

Les chasseurs sont des acteurs engagés dans l'animation de la vie rurale. Bien souvent il ne reste plus que la société de chasse dans des villages désertés par les services publics et les commerces. Hors sorties de chasse, on compte 800 000 bénévoles qui donnent de leur temps à hauteur de 27 jours par an. Dans le détail, les chasseurs consacrent, en moyenne et pas an, deux jours de bénévolat pour des actions socio culturelles dans les campagnes. Ce bénévolat est une réelle occasion d'intégration, de lien social et de contribution locale. Contre toute attente, l'âge des chasseurs n'a aucune incidence sur l'intensité de cet engagement qui est collectif et transgénérationnel.

### La chasse ne constitue-t-elle pas un loisir onéreux ?

Non, en France, la chasse reste une activité populaire. La loi chasse de 2019 a divisé par deux le prix du permis national à 200 € annuels. La dépense des près de 965 000 chasseurs ayant validé leur permis de chasser pour la saison 2022/2023

s'élevait à 4,2 milliards d'euros. Parmi les trois principaux postes de dépenses des chasseurs, on trouve celles permettant les déplacements, l'équipement et les frais d'accès à la chasse (validation du permis, assurance...). La dépense consentie, en moyenne, par les chasseurs est de 3 260 € annuels ce qui est élevé mais il y a de grande disparité entre la chasse populaire en ACCA accessible pour quelques dizaines d'euros et celle qui peut être pratiquée sur de grands domaines privés.

### La pratique ne reste-t-elle pas réservée à certaines populations ?

La sociologie des chasseurs bouscule les idées reçues ! Tels sont les enseignements de l'étude indépendante initiée par la FNC en 2023 avec le cabinet Randa et en collaboration avec Xerfi Spécific. L'effectif des chasseurs se féminise avec une augmentation de 25 % du nombre de femmes en presque 10 ans ! En 2023, 42 % des chasseurs ont moins de 55 ans et 50 % sont en activité. La diversité socio-professionnelle est importante et ne se dément pas au fil du temps. On dénombre ainsi, chez les chasseurs, autant d'employés et d'ouvriers (32 %) que de cadres (32 %). On est loin de l'image du chasseur forcément âgé, retraité et privilégié. On compte aussi 10 % de chasseurs qui sont agriculteurs en incluant les ouvriers agricoles.

## LE PATRIMOINE RURAL : UN TRÉSOR À CONSERVER

Toute la France est peuplée d'édifices divers et variés qui témoignent de sa longue histoire et des modes de vie dans les différents terroirs. Focus sur un territoire du sud de la France.



Rendez-vous dans l'Aveyron, l'ancienne province du Rouergue. Comme ailleurs dans tous les départements, on peut découvrir, au cours de promenades sur les routes secondaires et les chemins vicinaux, tout ce que la France compte de monuments du petit patrimoine rural. D'abord les croix et les calvaires dressés au carrefour des voies de communication. Ils témoignent de l'influence prépondérante de l'Eglise catholique sur les populations au cours des siècles passés et de l'importance de la pratique religieuse. Cette présence de l'Eglise, on la retrouve dans maints édifices religieux dressés dans la campagne, souvent au sommet des collines, comme les nombreuses chapelles, prieurés et sanctuaires, lieux de pèlerinages qui, pour certains perdurent encore. Citons le sanctuaire de Ceignac dédié à la Vierge près de Rodez, le principal centre de pèlerinage de l'Aveyron, de Notre Dame de Foncourrieu à Marcillac, invoquée par les vignerons, le château et la chapelle de Gironde sur un escarpement rocheux dominant la vallée du Lot, la chapelle Saint Roch, le patron des pèlerins à Noalhac, sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle, près de Conques, celle de Saint Jean-Baptiste à Rieupeyroux, dressée à 804 mètres d'altitude et qui domine la région du Ségala, le sanctuaire Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus à Saint Igest près de Villefranche de Rouergue où se déroule un pèlerinage annuel, le dernier dimanche de septembre.

L'ordre des Templiers et ses moines soldats ont alimenté un grand nombre de légendes et gardent une part de mystère dans l'imaginaire collectif. Si le trésor des Templiers n'a jamais été retrouvé les Templiers et Hospitaliers ont laissé une trace architecturale sur l'ensemble du territoire. Ces églises et places fortes fondées par les Templiers ont traversé les siècles, comme la commanderie de La Couvertoirade dans le Sud aveyronnais et celle plus modeste de Lugan, près de Decazeville.

### Au fil de l'eau

La beauté des paysages s'est également forgée au fil des cours d'eau. Au fil des ans, les hommes se sont évertués à les traverser par des ouvrages qui ont franchi l'épreuve du temps. Ainsi subsistent encore des ponts tels que celui de Belcastel au pied de son château fort qui enjambe l'Aveyron et qui serait d'origine gallo-romaine. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée du chemin de fer a relancé de remarquables constructions métalliques pour franchir les vallées telles que le viaduc ferroviaire du Viaur entre Tarn et



Aveyron. Attribué à Paul Bodin (contemporain de Gustave Eiffel), il est classé monument historique depuis décembre 2021. C'est dans le même esprit qu'a été construit le viaduc routier de Millau sur le Tarn, dont on vient de fêter le vingtième anniversaire, un édifice qui frappe par sa majesté et son élégance.

D'ailleurs, ce sont sur les rivières et ruisseaux qu'ont été érigés de nombreux moulins. Ils ont concentré la majeure partie de l'activité meunière au cours des siècles passés et permis de nourrir la population française. On en comptait 100 000 environ à leur apogée au XIXe siècle et encore 30 000 au début des années 1930. Peu subsistent en état de marche. Citons celui de Cavaillac à Naussac qui fonctionne toujours, dans la vallée de la Diège à quelques kilomètres de Capdenac-Gare ou celui du Barry-Haut à Viviez au cœur du bassin minier de Decazeville. Tous ces moulins fournissaient la farine à des fours à pain privés ou communaux. D'autres étaient dédiés à la fabrication d'huile de noix, comme celui de Sainte Eulalie d'Olt dans la haute vallée du Lot.

## Pigeonniers et lavoirs

Dans la campagne aveyronnaise comme ailleurs dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest se dressent des pigeonniers ou colombiers au milieu des champs, dont la fiente, la colombine était un engrais apprécié pour fertiliser les terres. ■ ■ ■

## Les comices agricoles ancêtres du Salon de l'Agriculture

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, en pleine période des Lumières, des sociétés savantes dédiées à l'agriculture regroupant un public cultivé et des grands propriétaires voient le jour. Elles sont soutenues par le pouvoir royal qui souhaite améliorer la production agricole en piteux état à cette époque et dans l'incapacité de nourrir la population du royaume. La reine Marie-Antoinette elle-même fait construire un hameau à Versailles pour s'adonner aux activités fermières. Le premier Grand Prix de l'Agriculture est créé sous le règne de Louis XVI et remis par le roi lui-même. C'est également à cette époque et au début du XIXe siècle que naissent les premiers comices agricoles autour de Paris. Toujours le même objectif améliorer les techniques agricoles pour accroître la productivité. L'exemple vient aussi d'Angleterre où les gentlemen farmers organisent régulièrement des concours dans les chefs-lieux de leurs comtés. En France, le premier règlement de ces événements est promulgué en 1833 sous le règne de Louis-Philippe. Apparaissent alors des concours de charrue. Bien plus tard, l'idée sera reprise par le Centre National des Jeunes Agriculteurs avec le lancement des concours de labour dans les années 1950. Ils subsistent encore même si l'excellence du labour n'est plus l'une des voies privilégiée du progrès agricole.

Le premier concours de race bovine se tient à Clamecy dans la Nièvre en 1839. Cette manifestation a permis de fixer les caractères de la race charolaise telle que nous la connaissons aujourd'hui.

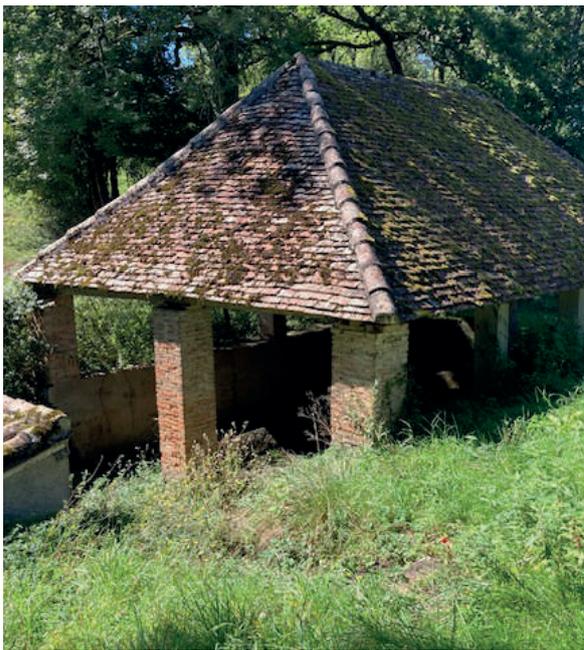
Ces comices qui se développent un peu partout en France donnent naissance à une nouvelle institution, le Concours général agricole qui récompense les meilleurs produits issus du terroir. Le premier concours d'animaux gras est lancé à Poissy dans les Yvelines en 1844, la ville abrite alors l'un des plus gros marchés aux bestiaux approvisionnant Paris. En 1855, lors de la première exposition universelle, Napoléon III fait organiser sur le Champ de Mars à Paris le premier concours universel d'animaux reproducteurs.

Ces initiatives convergentes sont à l'origine en 1870, du Concours général agricole. Après la chute du Second Empire ce concours se diversifie au fil des ans avec l'adjonctions de nouveaux produits. 1846 produits et 3330 vins ont été récompensés lors de l'édition 2024 ! Interrompue pendant la Première Guerre mondiale, la manifestation reprend à partir de 1923 et se tient désormais depuis 1925 au Parc des Expositions de la porte de Versailles. Nouvelle étape dans les années 1960 avec la création du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) par le ministre de l'Agriculture Edgard Pisani pour dynamiser l'évènement. Il est devenu depuis le passage obligé des hommes politiques en quête de suffrages.

## Monuments

Signes extérieurs de richesse, ils étaient la propriété de seigneurs locaux ou de gros exploitants agricoles. Dans les alliances entre les familles nobles, la richesse de chacune se mesurait souvent au nombre de boulins (les petites loges aménagées pour accueillir un couple de pigeons). Parfois certaines familles gonflaient leur patrimoine en ajoutant de faux boulins. D'où le terme « *se faire pigeonner* ». Quoiqu'il en soit à Montbazens, entre Decazeville et Villefranche de Rouergue, ils sont suffisamment nombreux pour donner un nom à un chemin de randonnée, le circuit des pigeonniers.

Le patrimoine rural témoigne également de ce que fut l'activité domestique. Ainsi en est-il des lavoirs où les femmes se rendaient avec une brouette remplie du linge de la famille, jusqu'à l'arrivée de la machine à laver dans les foyers dans les années 50. Si la plupart des lavoirs ont disparu, certains témoignent encore de ce passé récent même s'ils sont désaffectés.



### Savoir-faire culinaire

Côté patrimoine bâti, n'oublions pas les cazelles et gariottes sur les Causses. Ce sont des abris construits en pierres sèches pour entreposer matériel et outillage et abriter bergers et troupeaux d'ovins contre les intempéries. D'ailleurs chaque année au Salon de l'Agriculture, une de ces cazelles est érigée sur le stand du Lot, dans le hall dédié aux animaux. Dans le nord Aveyron on ne peut faire l'impasse sur les burons où se fabriquait le fromage de Laguiole, dont la production ainsi que celle de l'aligot ont été relancées par la Coopérative

Jeune Montagne en alliant tradition et modernité selon les propres termes de son fondateur, André Valadier. Autre spécialité aveyronnaise, l'estofinado, toujours très prisée dans le bassin houiller de Decazeville. Il s'agit d'un assemblage, inattendu dans cette contrée, de pommes de terre, d'œufs, d'huile de noix, d'ail et de persil produits localement avec de la morue séchée puis réhydratée venu des Iles Lofoten en Norvège et acheminée depuis Bordeaux par des gabariers qui remontaient le cours de la Garonne puis du Lot jusqu'au Port d'Agrès, aux confins du Cantal.

Toutes ces empreintes du patrimoine rural sont bien identifiées dans les musées de l'Agriculture et du Patrimoine rural regroupés au sein de la Fédération des Musées d'Agriculture et du Patrimoine rural (Afma). On en compte un millier en France qui racontent l'histoire des territoires ruraux. Celui de Salles-la-Source, près de Rodez, installé dans une ancienne filature de laine, présente les activités de la société rurale aveyronnaise au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. 5 000 outils, machines et métiers liés à la terre, au bois, à la pierre, au fer, à l'eau et aux animaux y sont regroupés sur 2 000 m<sup>2</sup>. Une large place est consacrée aux techniques et aux savoir-faire locaux de la culture de la vigne à Marcillac, la fabrication du roquefort, l'activité des burons, les gants de Millau et la châtaigne du Ségala. La Maison de l'Aubrac sur le plateau éponyme et le chemin de Saint Jacques de Compostelle est dédiée à la fabrication du fromage et aux activités économiques de cette région.

**Michel Bourdoncle**

### La transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

La France qui enregistre 27 événements inscrits au patrimoine culturel de l'Unesco, dont le repas gastronomique, l'équitation, l'art de la construction en pierres sèches, les plantes à parfum, la baguette de pain, en compte désormais un de plus. Le 6 décembre 2023 la transhumance a été inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Activité courante dans les Alpes et dans les Pyrénées, elle se pratique également dans le Massif central et dans les pâturages d'altitude, appelés « *montagnes* ». Chaque année, au mois de mai, la migration des troupeaux s'accompagne de manifestations festives. Déjà inscrit au patrimoine culturel immatériel de la France depuis l'an dernier, les savoir-faire liés à la ganterie de Millau sont à leur tour candidat pour figurer sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.



Pierre Del Porto

Président de la Fédération des Musées d'agriculture et du Patrimoine rural (AFMA Paris)

## « LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RURAL, UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR L'AVENIR »

### Quand on parle de patrimoine rural, de quoi parle-t-on ?

**Pierre Del Porto :** Le patrimoine rural est constitué non seulement d'habitats et de monuments (églises, châteaux, fermes, moulins, lavoirs, fontaines...), d'éléments matériels tels que les anciennes machines agricoles, les outils utilisés à travers les âges, mais aussi d'éléments immatériels comme les paysages façonnés par l'homme, les traditions (manifestations sociales et culturelles) ainsi que les savoir-faire liés à l'activité agricole et forestière. Ce n'est pas seulement un regard sur le passé. Constitutif de notre identité, il peut être porteur de développement culturel et économique, valorisé par des produits touristiques, artisanaux et de terroir. Marchand ou non il contribue à l'attraction des territoires. D'où l'intérêt de le faire connaître.

### Comment s'y intéresser ?

**P.D.P. :** La Fédération des musées de France et du patrimoine rural a inventorié un millier de musées et associations de défense du patrimoine. Ouverts au public, ils permettent de faire connaître l'agriculture et ses techniques passées, mais aussi actuelles et futures. Ces musées ou sites, parfois des exploitations agricoles attirent entre 60 visiteurs pour les plus petits et 200 000 par an pour le plus grand en Alsace. Sur un an, ce ne sont pas moins de 10 millions de visiteurs, dont 1,3 million de scolaires qui s'y rendent chaque année, accueillis par 7 000 bénévoles souvent des agriculteurs ou d'anciens agriculteurs. Sans parler des 4 200 emplois permanents ou temporaires pour faire fonctionner ces musées. Depuis 27 ans et chaque année, le dernier week-end de juin, les Journées du patrimoine de pays sont organisées

## Interview de Pierre Del Porto<sup>(\*)</sup>

sur tout le territoire par huit fédérations dont la nôtre<sup>(\*\*)</sup>, sur un thème particulier. L'édition 2024 consacrée à l'utilité de l'eau a accueilli 120 000 visiteurs sur près de mille lieux. Celle de 2025 du 27 au 29 juin sera ciblée sur « Terre à terre ». Grâce aux différents colloques que nous organisons également, au Compa à Chartres ou comme celui récent en Aveyron sur le pastoralisme, nous contribuons à faire connaître le rôle de l'agriculture au grand public et à ouvrir le dialogue entre les urbains et les ruraux.

### Pourquoi est-il important de s'intéresser au petit patrimoine rural ?

**P.D.P. :** Comme je le disais, le petit patrimoine rural n'est pas seulement un témoignage du passé. Il est source d'intérêt pour les générations à venir. Ainsi en est-il de plusieurs conservatoires régionaux des végétaux pour la sauvegarde de variétés anciennes et de leur patrimoine génétique, ou d'élevages des animaux pour les races à petits effectifs. Les techniques et savoir-faire passés peuvent être source d'enseignements pour des activités nouvelles liées à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Je pense à la plantation des haies, à l'utilisation de la traction animale pour le maraichage délicat, le débardage en forêt ou l'entretien des vignes, la relance des races animales à petits effectifs par la création de petites filières de valorisation de leurs produits viandes, fromages, laines. Et même pour la formation de jeunes dans la restauration du matériel agricole et celle du bâti, le renouveau du torchis par exemple grâce à des stages qui sont mis en place.

### A-t-on les moyens de financer et promouvoir ces différentes opérations de préservation du patrimoine notamment le bâti ?

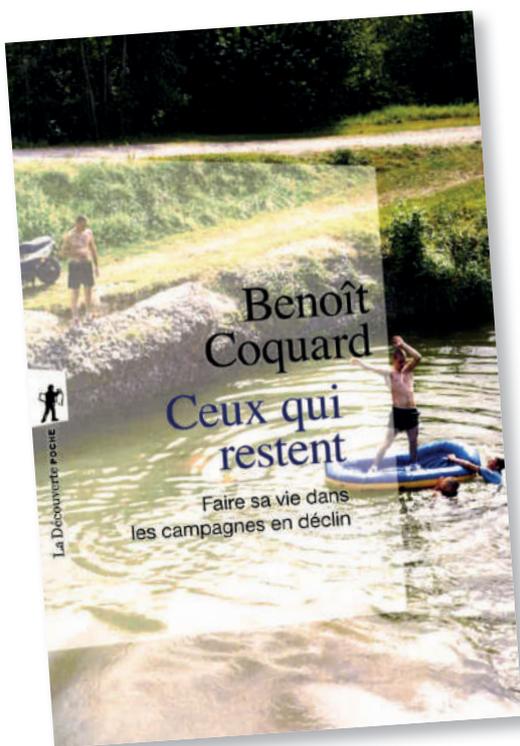
**P.D.P. :** C'est bien là la principale difficulté, de nombreux sites sont à l'abandon car ces opérations coûtent cher. Sans parler des entreprises artisanales qui sont saturées dans le milieu rural. Ce sont surtout les collectivités locales qui prennent en charge les travaux de restauration quand elles le peuvent, quelquefois les agriculteurs et des anciens agriculteurs de leur propre initiative et s'ils en ont les moyens, ne serait-ce que pour stocker « hors eau » le matériel agricole à préserver ! Désormais, la Fondation du patrimoine, grâce au Loto du patrimoine, s'intéresse à la valorisation du patrimoine rural. Une centaine de sites en péril sont retenus chaque année, à raison d'un monument par département. Ainsi les sites choisis bénéficient de son soutien financier pour mener les travaux de restauration. En 2023, 28 millions d'euros y ont été affectés.

<sup>(\*)</sup> « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie face aux défis des transitions » - Ifop pour Familles Rurales - Mai 2023

<sup>(\*\*)</sup> Ministère de la Culture - IGAC 2024 - N° 2024-12

## CEUX QUI RESTENT

La « France oubliée » nourrit bien des clichés, négatifs ou positifs, pour qui porte son regard sur nos campagnes. Benoît Coquard a voulu en savoir plus en plongeant dans la vie quotidienne des femmes et des hommes qui font la ruralité.



Sociologue à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Benoît Coquard est l'un des spécialistes les plus en vue et reconnus du monde rural et des classes populaires. Dans son ouvrage au titre évocateur qu'il a enrichi depuis sa première parution en 2019, il dresse le portrait d'une ruralité qui cherche ses marques, ses repères. Il a suivi le parcours parfois chaotique de quelques jeunes vivant dans « des coins paumés » de l'Est de la France. Dans cette enquête immersive, l'auteur met en lumière les ressorts sociaux qui distinguent deux catégories de personnes : ceux qui restent et ceux qui partent. Reste à connaître les raisons qui les poussent à s'ancrer dans leur territoire ou bien à le fuir... quitte à y revenir quelques années plus tard. Dans cette France périphérique marquée par la désindustrialisation et l'exode rural, Benoît Coquard montre que le choix de rester ne résulte pas simplement d'un manque d'opportunités ou d'une résignation, mais par le style de vie, l'attachement au territoire,

aux réseaux sociaux que certains y ont construit et développé. Il dissèque les mouvements de population à l'aune des ressorts éducatifs et économiques. Si beaucoup partent, notamment des jeunes femmes en âge de procréer, c'est pour se construire un possible avenir (avec la prise de risque dont elles mesurent les effets) « parce qu'ici, il n'y a plus de boulot ». Le fait d'être bachelier amène les jeunes à quitter « les coins paumés » pour poursuivre leurs études en ville et là aussi se préparer un avenir que l'on espère meilleur que celui des amis qui restent à la campagne.

### « Déjà, nous »

Mais s'ancrer au territoire qui nous a vu grandir peut également être une manière de revendiquer un autre rapport au monde, moins orienté par la logique de la réussite individuelle et plus centré sur le maintien des liens communautaires, développe l'auteur. Cet ancrage territorial est presque identitaire et se traduit dans les paroles de ruraux par un « Déjà, nous » qui exprime et traduit ce sentiment d'appartenance particulier. L'attachement au clan, à une « bande de potes » semble nourrir une dimension presque « tribale » et développe à la fois un sentiment de fierté et de différenciation. Beaucoup nourrissent le sentiment de rester les gardiens de certaines traditions, au nom d'une nostalgie et de rites qui tendent à s'amenuiser au fil du temps. Si la chasse tient encore une place importante dans les rites ruraux, celui des bals disparaît lentement et sûrement au fil des ans. Malgré tout, contre vents et marées, ces derniers réfractaires veulent croire en l'avenir de la ruralité parce qu'ils y trouvent des liens sociaux plus vrais et sincères qu'en ville, que la cohésion et la solidarité ne sont pas de vains mots, quitte à ce que cette cohésion se fasse autour de l'alcool « dont l'usage constitue un bon point de départ pour cerner ce qui se joue » autant dans la sphère publique que dans la chaleur du foyer, en famille ou entre amis. Ceux qui restent constitue une contribution importante à la sociologie rurale contemporaine, en offrant une vision empathique et réaliste de la vie dans les espaces en déclin. L'auteur nous rappelle que l'attachement aux territoires et le désir de rester ne sont pas des signes de passivité, mais des actes porteurs de sens qui méritent d'être reconnus et compris dans toute leur complexité.

**Christophe Soulard**

*Ceux qui restent - Faire sa vie dans les campagnes en déclin -*  
Benoît Coquard  
Editions La Découverte - 220 pages - 12 €



## LES COOPÉRATIVES S'ATTENDENT À DES LENDEMAINS DIFFICILES

Après une année très morose, la Coopération agricole métiers du grain essaie d'anticiper les soubresauts à venir. Son président, Antoine Hacard propose la mise en place d'un plan de modernisation des silos et la fin de la séparation vente/conseil.

« Oui, clairement, des coopératives sont en difficulté financière, dans certains d'entre elles, on sent la situation se durcir », a admis Antoine Hacard, président de La Coopération Agricole métiers du grain (LCA-MG), qui pointe une « décroissance » quasi structurelle dans le secteur. « Cette décroissance a commencé et c'est douloureux », a-t-il ajouté. Le milieu coopératif, comme d'autres activités agricoles et commerciales, a subi depuis quelques années les effets du « mur de l'inflation ». Le transport routier a été multiplié par deux depuis 2020, le coût de l'énergie a augmenté de 30 % depuis la même date et enfin, depuis 2021, le coût de la masse salariale s'est élevé de 12 %. Tant et si bien que « l'augmentation des charges fixes a entamé les marges des coopératives de 50 % ». Rien que cette année, ce sont 300 millions d'euros que l'ensemble des coopératives ont perdu en raison des mauvaises récoltes. « Nous en avons subi d'autres auparavant, comme celle de 2016, mais le contexte était différent ». Aujourd'hui, la collecte-approvisionnement est en souffrance en raison justement de ce mur de l'inflation. Le président de LCA-MG n'exclut pas que certaines coopératives puissent recourir au chômage partiel car certaines ont perdu entre 30 % et 40 % du volume de grains récoltés. A ce titre, Antoine Hacard fustige ouvertement « le manque de solutions techniques » qui auraient permis, cette année de limiter la casse. En raison du retrait de certaines matières actives (phyto), les maladies ont eu raison des grains. De même la qualité des moissons a eu à pâtir du « manque de solutions de désherbage », a-t-il souligné. « La nature ne donne pas spontanément de bonnes récoltes. C'est là tout le travail de l'agriculteur », a-t-il insisté.

### « Surréglementation inutile »

C'est dans ce contexte que LCA-MG demande d'abroger la loi sur la séparation vente/conseil, une règle, selon lui « totalement incohérente et inapplicable ». Il cite ainsi l'exemple du prosulfocarbe qui fait l'objet d'un mode d'emploi assez pointu

(buses anti-dérives, pas de vent...) pour son utilisation. « Les coopératives sont interdites de diffuser ces bonnes pratiques », se désole-t-il, pointant une « surréglementation inutile ». De même pour rendre les coopératives plus compétitives, il propose « l'extension du dispositif Aval aux oléagineux ». Autrement dit que la caution de l'Etat qui pèse sur les stocks de céréales (pour financer leur immobilisation) profite également aux stocks des oléagineux. Cette garantie existe depuis les années 1960, « elle n'a rien coûté à l'Etat. Il n'a subi aucune perte. C'est un système robuste et fiable », a indiqué Antoine Hacard. Une demande de l'extension de cette garantie aux oléagineux a été adressée lors du dernier conseil spécialisé FranceAgriMer, mi-septembre. Une réponse est attendue courant 2025. Enfin, le président de LCA-MG a présenté son plan de résilience, « Infrastructures 2030 » pour moderniser les silos et coller au mieux à la transition agroécologique. Pour ce faire, une étude a été lancée afin de chiffrer le besoin en investissements et « aller demander une enveloppe budgétaire ». Il est également prévu la mise en place de cartographies dynamiques, non seulement pour disposer de données consolidées mais aussi en vue de construire des modèles prédictifs. Ce projet regroupe les instituts techniques, les interprofessions ainsi que les pouvoirs publics<sup>(\*)</sup>. Pour décarboner l'agriculture et les métiers du grain, il faudra aussi faire avancer le dossier des NGT/NBT a plaidé Antoine Hacard.

<sup>(\*)</sup>Ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique, de l'Economie et des Finances.

Christophe Soulard

### Quelques chiffres sur les métiers du grain

La Coopération Agricole métiers du grain (LCA-MG) représente 70 % de la production de semences et de la collection de grains de France. Les 207 coopératives qui emploient 40 000 salariés, de la production à la distribution en passant par la transformation dégagent 55,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an. Elles représentent aussi 30 % du volume de grains exportés à l'international.



# Mieux vaut placer sa confiance sous le signe du **taureau**



**Leader** et naturellement utilisables en **bio**

ESTA® Kieserit	Korn-KALI®	Korn-KALI® <sup>+B</sup>	KALIMOP®
PatentKALI®	KALISOP®	KALISOP® <sup>PREMIUM</sup>	SodiKALI® <sup>MAG</sup>
epsoTOP®	soluSOP® <sup>52 ORGANIC</sup>	soluMOP®	

Gamme de fertilisants NK, PK, NP et NPK

NOVAGRO®



ks-france.com



## QUELS ÉLEVAGES EN FRANCE DANS DIX ANS ?

Le Crédit agricole a organisé avec Abcिस(\*) sur le dernier salon Space à Rennes, une rencontre sur le thème « *Les défis des productions animales à 10 ans : souveraineté, renouvellement des générations, performances et investissements* ».

Les perspectives pour les productions animales à dix ans restent contrastées. Pour en définir les contours, les experts d'Abcис et du Crédit agricole se sont tout d'abord basés sur l'évolution de la consommation des produits animaux. D'après leurs calculs, la consommation d'œufs et de volailles devraient augmenter en France de +1,4 % d'ici 2033, celle du lait de +0,3 %. En revanche, une baisse est annoncée pour le porc (-0,8 %) et la viande bovine dans des proportions identiques. Dans tous les cas, les quatre principales productions animales (poulet, porc, bœuf et lait) devraient accroître leurs débouchés auprès de la restauration hors domicile et moins se

vendre en quantité auprès des grandes surfaces. Dans le même temps, la production française devrait augmenter, d'ici à 2033, de +1,4 % pour le poulet, de +1,2 % pour les œufs mais baisser pour le porc (-0,6 %), la viande bovine (-1 %) et le lait (-1,6 %). Ces chiffres sont également à mettre en relation avec l'auto-alimentation (production/consommation) de chaque filière. En 2014, seul le secteur bovin était déjà en deçà de la barrière des 100 % (90 %). Après un léger rebond pendant les années Covid, il perd à nouveau du terrain et « devrait avoisiner 85 % en 2033 », a expliqué Béatrice Eon de Chezelles, experte filière agri agro Groupe Crédit agricole. La décroissance est plus prononcée pour les volailles. Excédentaires en 2014 (106 %), elles chuteront à 80 % sous la conjugaison de plusieurs effets



dont l'absence de clauses miroirs et surtout l'impact des règles du bien-être animal, avec la fin des cages en 2026. « *Dédensifier c'est agrandir, agrandir c'est investir et il faudra assouplir les règles d'autorisation administratives* », a insisté Béatrice Eon de Chezelles. Nombreux sont aussi les grandes enseignes et les industriels qui s'impliquent dans l'ECC<sup>(\*)</sup>. Les producteurs n'ont d'autres choix que de s'adapter pour produire et vendre, même si la concurrence internationale ne respecte pas ce standard. Le « *salut* » des éleveurs, quelle que soit la filière, pourrait sans doute venir de la contractualisation, en particulier par la multiplication des contrats d'intégration.

## Choc démographique

Ce défi de la transition agroécologique se greffe à ceux du revenu et du renouvellement des générations. « *L'élevage n'est pas le secteur où l'on gagne le mieux sa vie, malgré les importants investissements financiers et sociaux consentis* », a concédé l'experte du Crédit agricole. Le résultat annuel courant avant impôt par unité de travail<sup>\*\*</sup> était de 20 200 euros pour les producteurs de viande bovine, 29 500 euros pour les éleveurs laitiers, 34 000 € pour les aviculteurs et 47 200 pour les éleveurs de porcs. Plus inquiétant est le choc démographique à venir « *un*

*phénomène surtout lié à des départs massifs* ». La pyramide des âges est très défavorable sur la quasi-totalité des productions animale. Le taux de renouvellement des générations pour l'ensemble de l'agriculture devrait atteindre 79 % en 2033, prédisent les experts. Il ne serait notamment que de 40 % pour les éleveurs laitiers, 50 % pour les éleveurs allaitants jusqu'à 109 % pour les éleveurs ovins-caprins. « *50 % des éleveurs laitiers en activité en 2018 seront déjà partis en 2027* », confirme Simon Fourdin, directeur du Pôle économie de l'Itavi. Dans le même temps la taille des ateliers devrait croître mais « *pas à due proportion (...) d'autant que l'agrandissement des structures est limité par les difficultés de recrutement de salarié* », souligne Béatrice Eon de Chezelles. Les cheptels devraient néanmoins grandir et passer à 58 vaches allaitantes (VA) en 2033 (53 VA en 2020, 46 VA en 2010), à 290 truies (210 en 2020, 180 en 2010) et à 93 vaches laitières (VL) contre 70 en 2020 et 49 en 2010. Ces agrandissements ne compenseront certainement pas la chute de production. Les experts d'Abcis tablent sur un cheptel allaitant et laitier de 6 millions de vaches dans dix ans contre 7,5 millions en 2013. Encore toutes les hypothèses présentées sont-elles « *optimistes et ne tiennent pas compte des possibles ajustements législatifs et réglementaires* », concède Béatrice Eon de Chezelles. Sans le dire ouvertement, c'est à un sursaut, à la définition d'une stratégie pour préserver les capacités de produire sur le territoire qu'Abcis et le Crédit Agricole appellent. Un premier chantier prioritaire pour le nouveau ministre de l'Agriculture ?

(\*) Abcis est le bureau d'étude créé par les trois Instituts techniques IFI (porc), Institut de l'Élevage (bovins, ovins, caprins) et ITAVI (volailles).

(\*\*) Moyenne 2010-2022

**Christophe Soulard**

## La démarche ECC

La démarche European Chicken Commitment (ECC) a vu le jour à l'initiative d'organisations européennes de protection animale (ONG). Cet « *Engagement européen du poulet* » correspond à un cahier des charges spécifique, dont les exigences vont au-delà de la réglementation européenne. Ce cahier des charges prévoit notamment : Au stade de l'élevage : des souches plus rustiques, à croissance plus lente (dite croissance intermédiaire), une densité maximale de 30 kg /m<sup>2</sup> (le poids maximum d'animaux dans la surface d'élevage), la présence de lumière naturelle dans les poulaillers, de perchoirs et de substrats à piquer et un contrôle par un organisme tiers. Au stade des abattoirs, l'ECC exige un étourdissement par atmosphère contrôlée ou par un système électrique sans accrochage inversé des volailles.

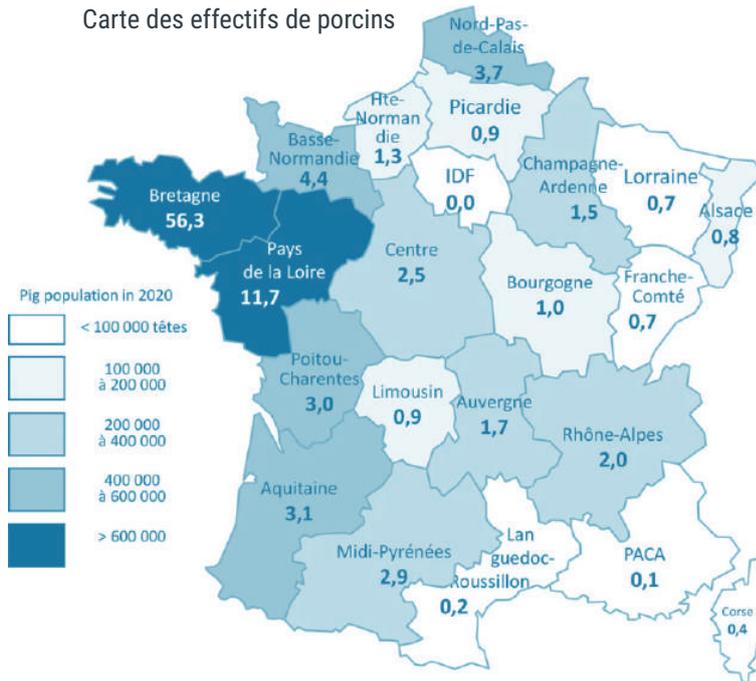


©Stock-123dudu

# LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE : UNE IMPLANTATION ESSENTIELLE À LA RURALITÉ

## Elevages de Porcs : dans le grand Ouest mais pas que...

Carte des effectifs de porcs



En 2020, la Bretagne restait largement en tête des régions pour la production de porcs avec 56% du total, suivie des Pays de la Loire avec 11,7% puis la Nouvelle Aquitaine avec 6,1%.

En 2024, ces positions sont inchangées même si le volume total baisse plus ou moins selon les bassins de production.

On estime que la filière porcine française représente **130 000 emplois sur tous les maillons**, depuis l'alimentation animale, les élevages et leurs services, la mise en marché des porcs, l'abattage-découpe, la transformation et les circuits de commerce-distribution et restauration.

Ces divers maillons ont pour caractéristiques d'être présents sur tout le territoire.

Pour **1 élevage ce sont 6 emplois qui sont en jeu et en grande majorité des emplois ruraux.**

## Carte des abattoirs 2024: un enjeu majeur ... pour tout l'élevage !

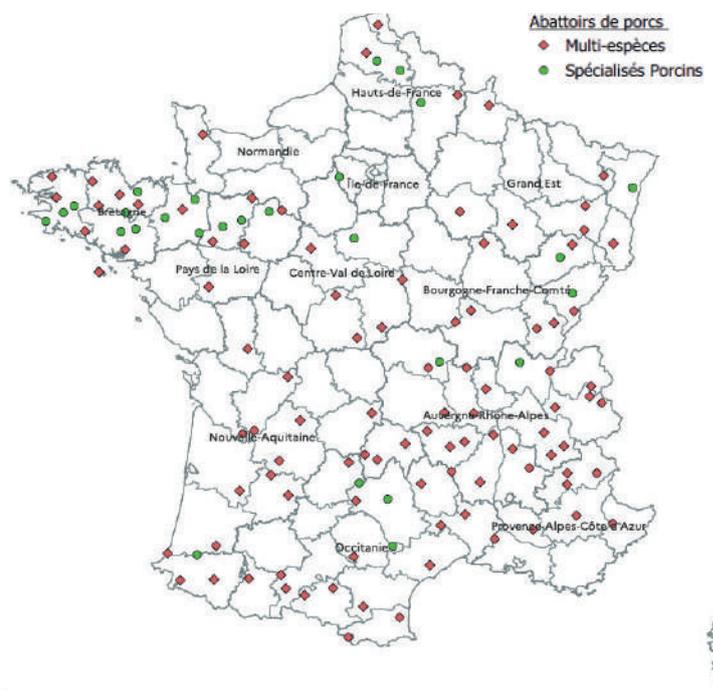
La géographie de la production et de la transformation est liée à celle des abattoirs. La rentabilité des outils d'abattage demande une adaptation régulière.

La carte des abattoirs ci-contre indique :

- que les abattoirs spécialisés sont plutôt et logiquement situés en Bretagne et Pays de la Loire, proche des élevages
- qu'en Normandie il n'y a plus d'abattoir spécialisé et il en reste un seul en Nouvelle Aquitaine
- que dans les autres régions à moindre densité ce sont les abattoirs mixtes qui dominent et pour lesquels le maintien de l'abattage de porcs est une condition de rentabilité.

Dans la perspective de la révision en cours de la réglementation européenne du transport d'animaux vivants, vers une réduction des temps et distance de transport, il est donc essentiel de maintenir un maillage de sites d'élevage porcin et d'abattoirs sur tout le territoire.

Source : SSP/Diffaga 2024  
Carte : DGAL / SAS / SDSSA / BEAD



## Evolution récente de la production de porcs charcutiers par région

En France, les viandes et charcuterie de porc restent à la première place des viandes consommées  
La quantité consommée par habitant est stable avec environ 30,6 kg/an en moyenne  
95% des consommateurs reconnaissent le logo **Le Porc Français**, et 89% d'entre eux en achètent régulièrement



On constate néanmoins depuis quelques années une baisse de la production nationale de -1% à -8% selon les régions (cf graphique)

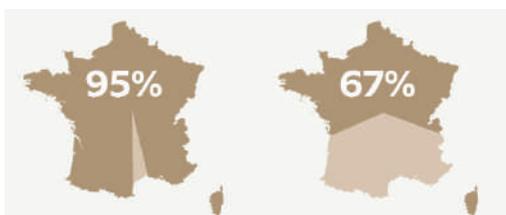
Si on ne stoppe pas cette tendance, la France deviendra dépendante de l'importation et ce sont autant **d'emplois qui disparaîtront dans le monde rural**.

Le maintien de la production porcine française est donc bien un enjeu de politique agricole, alimentaire et rurale et de filière.

Evolution du nombre de porcs charcutiers produits (sites >300 porcs/an)  
en millions de porcs source BDForc - France et Bretagne échell droite



## La France est la patrie des charcuteries



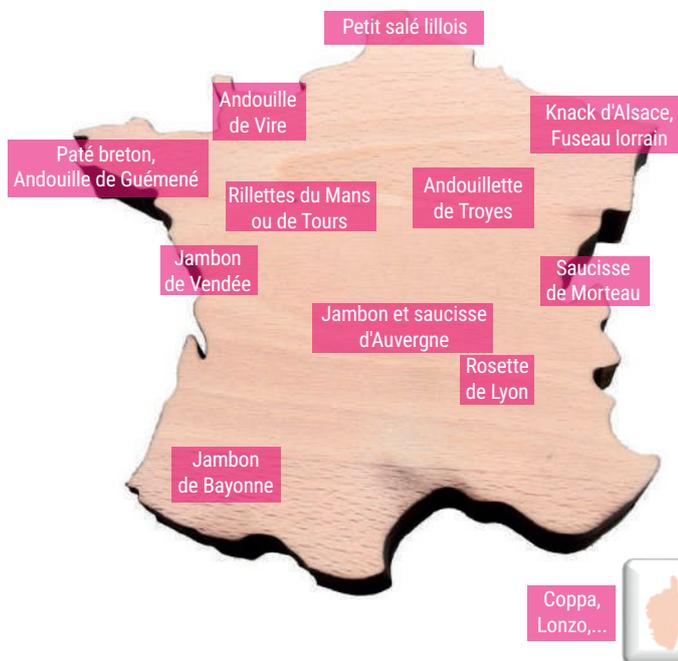
95%  
des Français  
consommement  
de la charcuterie

67%  
des Français consomment  
de la charcuterie au moins  
1 fois par semaine

75% de la production porcine française est transformée en charcuterie en 450 spécialités reflétant la variété des terroirs et des savoir-faire des établissements de charcuterie-salaison.

Ces établissements sont pour l'essentiel en zone rurale et contribuent à l'économie locale et régionale.

## Exemple de « French Planche »



Liste des produits sous IGP :

- Jambons d'Auvergne, de Bayonne, de l'Ardèche, de Lacaune, de Vendée, Jambon sec des Ardennes et noix de jambon
- Pâté de campagne breton
- Porc d'Auvergne, de Franche-Comté, de la Sarthe, de Normandie, de Vendée, de Limousin et du Sud-Ouest
- Saucisse de Montbéliard et de Morteau
- Rillettes de Tours
- Saucisson de l'Ardèche, Saucisson sec et Saucisse sèche d'Auvergne

# CUIR : LA FILIÈRE INQUIÈTE POUR SON AVENIR

Les acteurs du cuir ont récemment organisé à Paris un forum international sur les perspectives de leur filière. Soumis à des contraintes similaires à l'agriculture, ils s'interrogent sur la pérennité de leurs métiers dans la perspective où la matière première viendrait à manquer. Il faut aussi compter sur les contraintes environnementales et la pression sociétale.



*Toute la problématique est de s'assurer d'avoir des élevages demain sinon nous n'aurons plus d'animaux et donc plus de cuir* », ont clairement indiqué les responsables de la filière cuir lors d'un récent forum à Paris. Leur secteur d'activité est soumis à des obligations

environnementales parfois tout aussi incohérentes que dans le milieu agricole. Au point qu'il « existe un climat de défiance et d'incertitudes concernant cette filière », a souligné Delphine Neumeister, sociologue à l'Institut de l'élevage (Idele). Directement et indirectement, les acteurs du cuir subissent la pression sociétale des consommateurs en termes d'environnement (eau, air, sols, alimentaire) et de condition animale (bien-être) et de transition alimentaire. L'Idele a d'ailleurs décrit cinq scénarios possibles qui peuvent impacter l'aval, des abattoirs à la distribution en passant par les tanneries et mégisseries<sup>(\*)</sup>.

## Opération délicate et physique

Concrètement, tous les acteurs de la filière cuir s'inquiètent de la décapitalisation en France. L'élevage bovin (lait + allaitant) a perdu plus d'un million de têtes en sept ans. L'élevage ovin (lait + viande) n'est pas épargné : il a chuté de 5,5 millions de têtes (1995) à environ 4,3 Mtêtes (2022). « On a perdu trois millions de têtes en dix ans : 20 millions de têtes en 2014, seulement 17 millions dix ans plus tard », a résumé Nick Winters vice-président de la Fédération française des cuirs et peaux. Ce qui constitue autant de pertes de peaux. Le métier d'agriculteur n'attire plus. Le taux de remplacement des départs atteint 91 % en brebis lait, 94 % en brebis viande, soit plus que la moyenne de l'ensemble du secteur agricole (79 %). Cependant ce taux chute à 40 % en bovin lait et 50 % en bovin viande. Comme pour le secteur agricole, la filière cuir peine à faire venir des jeunes dans ses rangs. « Le salage des peaux est une opération délicate et physique. On essaie d'automatiser le processus », a expliqué Nick Winters.

## Tracer jusqu'à la parcelle ?

A ces défis vient se greffer celui de la déforestation. A partir du 30 décembre prochain, la filière cuir se devait de respecter le règlement européen sur la lutte contre la déforestation (UERD). Mais le 2 octobre, la Commission européenne a annoncé son report d'un an. Quoiqu'il en soit, cela oblige l'ensemble des acteurs de la filière à tracer l'origine des peaux d'un bout à l'autre de la chaîne, c'est-à-dire de la naissance (lieu de naissance, parcelle) les conditions d'élevage, d'abattage, le lieu et conditions de tannage jusqu'au produit final. Bien que l'application de cette directive pèse « plus en ce moment sur l'amont que sur l'aval de la filière cuir, cette traçabilité a un coût qui devra être répercuté », a reconnu Shemina Amarsy, conseillère durabilité à l'International Trade center<sup>(\*\*)</sup>. « Il y a 14 ans, la traçabilité c'était tabou. C'est faisable mais il reste encore des problèmes de recueil et de partage d'informations, un domaine où les Etats-Unis et l'Union européenne ne sont pas plus avancés ni l'un ni l'autre » Fernando Bellese directeur des chaînes d'approvisionnement du bœuf et du cuir à WWF USA. « Tracer jusqu'à la parcelle ? Je pense qu'ici on va trop loin », a estimé Nick Winters qui a demandé la suspension et le report de ce règlement. « Nos concurrents, notamment Indiens, doivent s'y conformer au nom de la réciprocité », a-t-il demandé. La block-chain est un outil qui permettrait de concrétiser cette traçabilité, tout en assurant la confidentialité sur les aspects commerciaux et stratégiques et tout en préservant la confidentialité des données parmi les professionnels du cuir, certains verraient d'un bon œil que les signes de qualité, comme le Label Rouge, puissent être transféré directement aux peaux.

## Renouvellement des générations

La holding Kering (Yves Saint-Laurent, Balenciaga, Gucci...) a lancé en 2012 son plan environnement pour faire baisser son empreinte carbone, améliorer la santé publique tout le long de la chaîne de valeurs. Toutes les entreprises du groupe sont alignées sur un même standard et en 2020, un fonds « stratégie biodiversité » sur les quatre grandes commodités que sont le cashmere, la laine, le coton et le cuir a été créé. Sur le cuir notamment, « nous avons eu la volonté de développer des filières tracées avec l'agriculture régénératrice, avec plus de recyclage du cuir, plus de recherche de matériaux alternatifs, sans jamais perdre de vue la performance de l'entreprise », indique Rachel Kolbe-Shemou, responsable de l'approvisionnement durable du groupe Kering. En France, le groupe est confronté au mur du renouvellement des générations. « Le travail est très physique et il ne paie pas. Il faut mieux rémunérer les agriculteurs, pour qu'ils

soient plus résilients face aux nombreux risques, notamment le changement climatique », insiste-t-elle souhaitant accompagner les agriculteurs et les coopératives vers une meilleure gestion des cycles du sol, de l'eau et une meilleure traçabilité en général. Avec une rémunération juste : « Le prix est un indicateur, la reconnaissance en est un autre. Les paiements pour service environnementaux font les deux », dit-elle.

## Recherche d'alternatives

Pour réduire l'empreinte carbone, Kering privilégie les circuits courts. « C'est notre pratique depuis presque 100 ans », explique François Roques, directeur de la mégisserie de La Molière. L'atelier a été créé par son grand-père en 1930 à Graulhet, berceau de la tannerie française, à 50 km de Mazamet, berceau de la laine... « On ne peut pas avoir de peaux sans les agriculteurs », insiste celui qui valorise les moutons du Béarn, des Pyrénées et de l'Aveyron, issues des fermes et abattoirs locaux. Pour le traitement des peaux, les tanneurs doivent aussi s'adapter à l'air du temps. Le tannage au chrome 6 a été abandonné pour le chrome 3. « C'est une technique irratable ! », certifie François Roque. Mais la substance reste un métal lourd et polluant « Nous recherchons donc des alternatives au chrome 3/6 qui puissent répondre au cahier des charges de nos clients qui sont exigeants et qui ne veulent plus de plastifiants ni de solvants... Le tout, en garantissant la meilleure qualité ». « Des alternatives existent comme la zéolite composée en grande partie d'oxyde de silicium et qui a l'avantage d'être compostable », détaille Sylvain Bussière, directeur général des Tanneries Roux (LVMH Métiers d'art). Le tannage végétal revient également en force : « on y travaille mais c'est secret. Le problème c'est que ça prend plus de temps et le temps c'est de l'argent », souligne Olivier Marsal. « Revenir au tannage végétal c'est aussi être vigilant sur l'impact environnemental : Combien faudra-t-il de chênes pour produire de la noix de galle (lire encadré) \* ? », s'interroge-t-il ?

## REUT

Autre enjeu de taille : celui de l'eau. « Sur 1 000 litres utilisés, on doit en rejeter 995 avec des propriétés identiques à celle qu'on a puisée. Mais l'eau reste un faux problème parce qu'on en a juste besoin pour le finissage », poursuit Sylvain Bussière. Or ce discours passe difficilement auprès de certains détracteurs de la filière, en particulier les associations écologistes. « C'est pourquoi, il faut aller de plus en plus vers de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Parvenir à 30/35 % de REUT en boucle fermée dans chaque tannerie serait une première étape », suggère Olivier Marsal, directeur des opérations industrielles d'Hermès Cuir Précieux (HCP). Cependant, « La ligne de crête est assez étroite », concède-t-il. Mais en aval, certains clients poussent à entreprendre ses démarches parce que le client le demande. « Les clients et constructeurs du secteur automobile sont de plus en plus

nombreux à demander des cuirs "verts" c'est-à-dire, produits avec des procédés alternatifs ». Nos concurrents étrangers nourrissent-ils un peu moins de scrupules en termes de protection de l'environnement ? « J'ai passé vingt ans en Asie avant de revenir dans la tannerie. Nous avons une vision erronée de leurs produits : Ils sont de qualité et les tanneurs et maroquiniers sont soucieux des enjeux de transition écologique », assure Sylvain Bussière.

(\*) La mégisserie traite les peaux de chèvre, chevreau, mouton et agneau. La tannerie transforme en cuir toutes les autres peaux.

(\*\*) Une agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation des Nations unies fondée en 1964.

**Christophe Soulard**

## La noix de galle

Lorsqu'ils sont piqués par des parasites spécifiques, les chênes développent une réaction naturelle : c'est ce que l'on appelle la « galle » ou la « cécidie ». Les galles sont concentrées en acide gallique, une substance organique et aromatique. C'est grâce à ces tanins que les noix de galle peuvent être utilisées pour créer de l'encre, des colorants pour tanner le cuir, ou encore des teintures. Elles auraient ainsi été utilisées dès le Moyen-âge pour ces usages. Aujourd'hui, certains les utilisent pour fabriquer des encres végétales ou colorer des tissus.

## Quelques chiffres de la filière cuir

Bon an mal an, la France traite environ 140 000 tonnes de peaux : 110 000 tonnes de gros bovins, 15 000 tonnes de veaux et autant d'ovins. La filière française du cuir exporte plus qu'elle n'importe. La France est le troisième exportateur mondial de cuirs et peaux brut (7,1 % des exportations mondiales), les échanges sont largement excédentaires. Les exportations croissent à un rythme soutenu : 23 % en 2021, 22 % en 2022 pour atteindre 18 milliards d'euros, un montant multiplié par deux depuis 2015. 89 % des peaux exportées sont achetées par des pays européens. Les ventes en Italie représentent à elles seules un peu moins des trois quarts des exportations. Quant aux importations, celles-ci sont passées de 11 milliards d'euros en 2021 à 13,6 milliards en 2022. (Derniers chiffres connus / source Alliance France Cuir).

## LES ESPOIRS ET LES INQUIÉTUDES DE LA FILIÈRE FOIE GRAS

Noël 2024 promet d'être celui du grand retour du foie gras sur les tables françaises. Une perspective assombrie pour la filière par l'absence de certitudes sur la prise en charge de la vaccination.

« Une campagne « festive » 2024/2025 s'annonce enfin favorable pour la filière française du foie gras. « Notre produit sera de retour de manière significative sur les tables de fêtes des Français » s'est réjoui Fabien Chevalier, directeur de la Maison Lafitte et nouveau président de l'interprofession Cifog lors d'une conférence de lancement de la saison-phare de consommation. « L'offre française sera supérieure d'un tiers (+33 %) (soit environ 13 500 tonnes, Ndlr) par rapport à 2023 et 2022, deux années marquées par les conséquences de l'influenza aviaire », a-t-il poursuivi.

La campagne 2024 sera donc marquée par la reconquête des marchés nationaux et internationaux par les producteurs et conserveurs français. En raison de la pénurie de foie gras, la balance commerciale française avait en effet basculé dans le rouge en 2023, avec un déficit inédit de 3,5M€ de la balance commerciale et une hausse de 28 % de produits d'importation, principalement de Hongrie et de Bulgarie. Les premiers chiffres de 2024 montrent « un recul des achats extérieurs et une reprise des exportations avec un retour à l'excédent (+ 3,6 M€ sur les six premiers mois de l'année) », se félicitent les responsables du Cifog. En valeur, les exportations ont gagné +3 % tandis que les importations reculaient de -31 % sur le premier semestre 2024.

### Un appel « solennel »

Ce retour en force n'a été possible que par la mise en place de mesures drastiques de biosécurité, mais aussi grâce au lancement d'une campagne inédite de vaccination depuis octobre 2023. « La mobilisation des filières canard pour



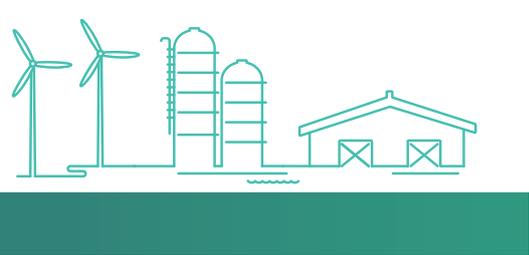
mettre en œuvre ce nouveau moyen de lutte contre l'influenza aviaire a été déterminante pour protéger l'ensemble des espèces avicoles », souligne le Cifog. Aussi les professionnels s'inquiètent-ils d'un possible désengagement des pouvoirs publics dans le soutien financier à la vaccination « alors que même cette mobilisation évite des abattages massifs et les dépenses publiques en indemnités ».

Lors de la première année de campagne de vaccination (d'octobre 2023 à septembre 2024), 85 % du montant (estimé à environ 100M€) avait été financé par l'État, les 15 % restants étant pris en charge par les professionnels de la filière, soit un coût de 1,50 € par canard, dont 23 cts à la charge de la filière. Un accompagnement déjà rogné pour la deuxième campagne de vaccination, -démarrée au début d'octobre 2024-, l'État limitant son financement à 70 % du coût sur les trois premiers mois, doublant ainsi le reste à charge pour la filière. « Aujourd'hui, les entreprises n'ont aucune idée de leurs charges en 2025 alors que leurs négociations commerciales sont en cours pour fixer leurs prix avec les distributeurs », s'est inquiété le président du Cifog Fabien Chevalier.

### Lever les barrières à l'export

« C'est un appel solennel que nous lançons aujourd'hui au gouvernement », a lancé la directrice du Cifog Marie-Pierre Pé. « Si la filière a intégré jusqu'à présent la vaccination à ses coûts de production, on ne peut pas aller plus loin en matière de prise en charge », a-t-elle insisté. Après avoir rencontré le cabinet d'Annie Genevard, la profession a sollicité un rendez-vous avec la ministre de l'Agriculture pour évoquer cette question « dans un contexte budgétaire que nous savons contraint et avec un calendrier très court », a reconnu Marie-Pierre Pé. Autre préoccupation de la filière : faire accepter le principe de la vaccination à l'ensemble de ses partenaires commerciaux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il reste à convaincre le Japon, qui était historiquement le premier pays destinataire du foie gras de France (comptabilisant 25 % des exportations à lui seul en 2019), ainsi que le Royaume-Uni, qui a mis en place un embargo lié à la vaccination depuis mars 2024. En France, le Cifog réclame l'identification obligatoire de l'origine du foie gras en restauration, au même titre que le magret, dont la mention d'origine est obligatoire depuis mars 2024. La réussite de la campagne 2024/2025 constitue en effet un enjeu important pour deux « coproduits » du foie gras, le magret de canard (dont les ventes ont été multipliées par deux sur les sept premiers mois de l'année en grandes surfaces) et pour le confit.

Jean-Marc Cholet



 **farmi**  
vous simplifie l'Agri



## Plongez dans l'univers **Farmi**

- ◆ météo,
- ◆ actualités agricoles,
- ◆ cotations,
- ◆ gestion de votre collecte et de vos approvisionnements

et plein d'autres solutions pour améliorer votre quotidien et vous permettre de gagner du temps.

Avec Farmi tout est dans la poche, alors concentrez-vous sur l'essentiel.

**Farmi vous simplifie l'agri !**

Retrouvez toutes nos gammes de produits directement sur **Farmi**



**Farmi**, l'outil des agriculteurs connectés pour gagner en efficacité au quotidien.

C'est **COMPLET**, **SIMPLE** et **RAPIDE**

[www.farmi.com](http://www.farmi.com)



# ŒUFS : PRODUIRE POUR RESTER SOUVERAIN

Le Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO) a organisé début octobre une conférence de presse à Paris. La production repart à la hausse et l'interprofession de l'œuf entend conserver ses parts de marché en France et à l'export. Notamment en implantant 300 nouveaux poulaillers d'ici 2030.

« *Nous voulons rester souverains en œufs en France* », a déclaré Yves-Marie Beaudet, président du CNPO. L'objectif est clair. La France connaît aujourd'hui un taux d'auto-provisionnement de 99,1 % (chiffres 2023) alors que celui-ci avait reculé à 97 % en 2022, passant pour la première fois sous les 100 %. En cause les nombreux épisodes de grippe aviaire qui avaient anéanti de nombreuses exploitations. Depuis la mise en place de la vaccination des canards et le renforcement des mesures de biosécurité, la production est repartie à la hausse. Elle a augmenté, en 2023, de +4 % par rapport à 2022. « *Mais elle reste cependant inférieure de -4,2 % par rapport à 2021* », a précisé Yves-Marie Beaudet. Le retour de la production qui a atteint 14,9 milliards d'œufs (930 000 tonnes) devrait permettre, selon l'Institut technique de la filière avicole (Itavi) de faire remonter le taux d'auto-provisionnement à 99,7 à la fin de l'année 2024. « *Mais cela reste insuffisant pour répondre à la demande nationale qui ne cesse de croître* », a estimé le président du CNPO. En effet, sur les huit premiers mois de l'année 2024, les ménages français ont acheté plus d'œufs (+4,4 %) que l'an dernier sur la même période. Les œufs issus d'élevage au sol (+9,3 %) et ceux issus d'élevage en plein air (+7,7 %) ont tiré les achats vers le haut. En moyenne, chaque Français a consommé 224 œufs par an, « *soit 24 de plus qu'en 2013* » a précisé Alice Richard, directrice du CNPO.

## « On ne lui demande pas d'argent »

Pour répondre à cette demande sans cesse croissante mais aussi pour conserver sa place de n°1 au plan européen, le CNPO s'engage dans la construction de 300 nouveaux poulaillers d'ici 2030. « *Ce qui représente un investissement de 300 millions d'euros* », a indiqué Yves-Marie Beaudet. Encore faudra-t-il franchir l'obstacle de l'acceptabilité sociale, en particulier limiter les recours des nombreuses associations anti-élevage comme s'y était engagé le gouvernement de Gabriel Attal. Le CNPO compte d'ailleurs sur l'actuel gouvernement pour « *défendre*



©Stock-Russell1102

et protéger les fermes face aux attaques et intimidations de certains détracteurs extrémistes », rapporte-t-il. Ces 300 nouveaux poulaillers disposent déjà du foncier nécessaire, a assuré Brice de Bisschop, administrateur du CNPO. Cependant l'interprofession ne demandera pas un centime à l'Etat. « *On ne lui demande pas d'argent. Il n'en a plus* », a tranché Yves-Marie Beaudet qui voit d'autres avantages à la mise en place de ces nouveaux bâtiments, comme le renforcement de l'attractivité des métiers ainsi que le maintien de la filière d'excellence que constituent les activités de couvoir sur le territoire.

**Christophe Soulard**

## Ovosexage : l'accord sera-t-il reconduit ?

L'accord interprofessionnel concernant le financement de l'ovosexage se termine le 30 novembre. Sera-t-il reconduit ? En quels termes ? Cet accord applique le prélèvement d'une cotisation par les centres d'emballage sur les ventes des enseignes de distribution. Ce qui permet de financer 36 millions d'euros pour éviter le broyage des poussins mâles. La France et l'Allemagne sont les deux seuls pays en Europe à avoir mis en place ce système au nom du bien-être animal. Mais les représentants de la grande distribution souhaitent que d'autres acteurs de la filière prennent aussi leur part. De leur côté, les éleveurs craignent de devoir « *supporter une très grande partie voire l'intégralité du coût de l'ovosexage* », a indiqué Brice de Bisschop de la Confédération française de l'aviculture (CFA). « *Il nous faut trouver des solutions dans un délai tendu* », a concédé Yves-Marie Beaudet. Un rendez-vous a été demandé avec la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard pour débloquer la situation.

Le futur est dans  
**votre**

**AGRICULTURE**

*Ensemble, traçons les sillons du futur*



## VARIÉTÉS GÉNOMIQUES : IL FAUDRA ATTENDRE 2031 OU 2032

© iStock-AlexRath

L'Association française des biotechnologies végétales (AFBV) mise sur la présidence danoise de l'Union européenne en 2025 pour libérer la recherche génétique en autorisant l'utilisation des outils de l'édition génomique issus de la mutagenèse ou de la cisgénèse.

**E**n Union européenne, le blocage des new greeting/breeding technologies (NGT/NBT) est politique mais pas scientifique. L'an passé la proposition réglementaire de la Commission européenne sur les nouveaux outils d'édition génomique (cisgénèse, mutagenèse) n'a pas été adoptée à Bruxelles alors que « l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) vient de réitérer cette semaine l'avis formulé en juillet dernier sur le rapport de l'ANSES : il n'y a pas de risque additionnel pour les plantes NGT par rapport aux techniques conventionnelles », souligne l'AFBV, l'association française des biotechnologies végétales. « Par conséquent les plantes issues des NGT, qui répondent aux critères de la catégorie 1, sont réellement équivalentes à des variétés conventionnelles ». « Cette expertise, qui justifie le choix de la Commission de les réglementer de la même manière, devrait rassurer toutes les parties prenantes », ajoute l'AFBV.

En fait, la proposition réglementaire sur les outils d'édition génomique a été votée cette année par le Parlement européen. Sous la présidence espagnole de l'Union européenne, quinze représentants d'Etats membres sur vingt-sept ont approuvé la proposition. Mais comme ils ne représentaient pas les deux tiers de la population de l'Union, elle n'a pas été définitivement adoptée. L'Allemagne s'est notamment abstenue et la Pologne a voté contre. La Belgique ne s'est pas non plus ralliée au texte car le nouveau gouvernement fédéral, issu des élections législatives de l'été dernier, n'est toujours pas constitué.

En conséquence, de nombreux députés (allemands par exemple) ont majoritairement voté la proposition de la Commission européenne sur les NGT en contradiction avec les prises de position des chefs de gouvernement de leur pays.

### Rendez-vous pris en 2025

L'AFBV mise dorénavant sur la présidence danoise de l'Union européenne, qui débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2025, pour faire adopter le texte par le Conseil européen. Le Danemark défend l'essor des outils de l'édition génomique, l'Allemagne pourrait être dirigée par un nouveau gouvernement auquel les écologistes ne participeraient pas et la Belgique sera alors sortie de sa neutralité. Pour autant, le texte n'entrerait pas alors en application avant 2028. Il faudrait ensuite au moins deux ans pour lancer aux champs les essais des nouvelles variétés déjà sélectionnées en laboratoire avant d'espérer leur commercialisation à partir de 2031.

L'AFBV n'escompte aucune avancée notable sur le dossier scientifique au cours des douze prochains mois, durant les présidences hongroise puis polonaise de l'Union européenne. La Hongrie est farouchement opposée au texte réglementaire et en Pologne, l'action du gouvernement de Donald Tusk, plutôt favorable au texte, est entravée par Andrzej Duda, le président ultra-conservateur. En l'état, la proposition de règlement ne satisfait pas non plus la Roumanie, selon l'AFBV. Le gouvernement de Bucarest redoute que l'Union européenne perde des débouchés à l'export pour des questions douanières. Les céréales et les oléoprotéagineux issus de variétés NGT de catégorie 1, pourraient ne pas être assimilés à des variétés conventionnelles par les pays tiers. Aussi, le texte doit être amélioré d'ici la présidence danoise pour répondre aux préoccupations roumaines partagées par d'autres Etats membres. Depuis que la proposition réglementaire a été présentée en 2023, les modifications ont été apportées au texte à la demande de certains pays membres. Par exemple, les variétés NGT1 ne pourront pas être cultivées en agriculture biologique et la tolérance aux herbicides des variétés ne sera pas un critère de sélection. Selon l'AFBV, les outils d'édition génomique pour accélérer la transition génétique de l'agriculture européenne doivent rester un objectif prioritaire. Sinon, l'UE sera définitivement distancée par des pays qui produisent et commercialisent déjà des variétés éditées.

**Frédéric Hénin**

## UNE FERME DU FUTUR POUR ATTIRER LES JEUNES

« *La ferme du futur* », rendez-vous au champ organisé par Maisadour, a mis à l'honneur l'innovation. Y figuraient les techniques innovantes pour améliorer les conditions de production et de travail, conforter les filières existantes et expérimenter de nouvelles cultures, développer l'agriculture régénératrice, le photovoltaïque. Au bout du compte, ces innovations sont autant d'arguments pour conforter l'attractivité du métier d'agriculteur.

La deuxième édition de « *la ferme du futur* », exposition au champ organisée par la coopérative Maisadour, qui s'est récemment tenue à Carcarès-Sainte-Croix (Landes), a eu pour objectif de mettre en lumière les innovations qui façonneront le futur monde agricole. « *L'agriculture de demain doit généraliser l'adoption de pratiques innovantes et durables qui seront autant d'arguments en faveur de l'attractivité du métier d'agriculteur* », a justifié Daniel Peyraube, président de Maisadour. La transmission des exploitations est pour lui « *un vrai sujet* », surtout dans l'élevage, qui tend à être délaissé, les jeunes générations « *aspirant à un style de vie qui laisse une part à la vie personnelle, aux week-ends et aux soirées* ». C'est notamment pourquoi la coopérative a mis en place, au début de l'année, un module de formation à la reprise de l'exploitation par des jeunes agriculteurs. Cela pour tous les métiers de l'agriculture, mais surtout pour ceux de l'élevage. La robotisation et l'intelligence artificielle sont des avantages pour la vie quotidienne des éleveurs. Un autre avantage contribue aussi à la reprise d'activité d'élevage, a insisté Daniel Peyraube : « *On a moins besoin de capitaux que dans les grandes cultures pour s'installer en élevage. Cet avantage permet de des hors cadres familiaux d'entrer dans l'agriculture* ». Maisadour et les Maisons familiales rurales (MFR) de Aire-sur-l'Adour (Landes) et de Mont (Pyrénées-Atlantiques) ont d'ailleurs signé le 15 mai un partenariat pour faciliter la transmission des exploitations entre cédants et élèves des établissements agricoles.

### Alléger les contraintes des élevages

Pour alléger les contraintes, la ferme du futur met en valeur des techniques, dont la plus emblématique est le robot-chien dans les élevages de volailles, qui poursuit ces dernières pour les faire entrer dans le bâtiment à la fin de la journée et qui traque les éléments retardataires. Cet outil se présente sous la forme d'une boîte rectangulaire, comme un ordinateur qui serait monté sur quatre pattes articulées, pouvant avancer et reculer. Toujours dans l'objectif du bien-être animal et de celui des agriculteurs, Maisadour propose aussi des « *cabanes connectées* », qui sont des

petits bâtiments d'élevage, dont la température, l'hygrométrie, l'ouverture des trappes et la luminosité sont réglables à distance via un smartphone. Et l'intelligence artificielle permet de détecter individuellement la température du corps des volailles (sachant qu'un stress thermique chaud peut élever le rythme respiratoire des volailles jusqu'à l'arrêt cardiaque), leur consommation d'eau et leur état sanitaire.

Jean-Marc Cholet

### Pulvérisateurs intelligents

L'événement a montré aux visiteurs un pulvérisateur « *intelligent* », codéveloppé par le chimiste BASF et par Bosch, qui est doté de caméras multispectrales de haute résolution, capables de détecter instantanément les plantes adventices de la parcelle, tandis que l'expert Xarvio Field Manager de BASF permet d'adapter la décision de traiter en fonction de la taille des adventices. Ces expérimentations sont actuellement menées sur maïs-grain. La ferme du futur était par ailleurs l'occasion pour la coopérative de rappeler qu'elle propose à ses adhérents de nouvelles cultures à valeur ajoutée, comme le chanvre, le coton et les myrtilles, et qu'elle consolide ses développements dans de nombreux domaines : asperge, légumes verts, légumes secs, luzerne, sorgho, soja, installation de panneaux solaires sur les bâtiments et plus récemment le kiwi, la plantation de haies et l'apiculture.

### Gilles Babinet :

#### « *la robotisation doit compenser les surcoûts écologiques* »

Invité à la ferme du futur pour y tenir une conférence sur l'intelligence artificielle, Gilles Babinet, co-président du Conseil national du numérique, a souligné « *l'extraordinaire contrainte qui pèse sur l'agriculture* ». Cela « *parce qu'elle est au cœur de la transition environnementale* ». Il faut éviter que l'exigence environnementale de la collectivité pèse essentiellement sur les agriculteurs, a-t-il dit en substance, rejoignant sur ce sujet Julien Denormandie et Érik Orsenna dans leur ouvrage commun « *Nourrir sans dévaster* ». « *Il faut éviter que les contraintes écologiques retirent du revenu à l'agriculteur. Une solution pour cela est l'augmentation de la productivité* », a-t-il précisé. Encore faut-il que les gains de productivité des exploitants ne soient pas captés en fin de compte par l'aval.

# LA FRANCE EXPORTERA SEULEMENT 20 MT DE GRAINS EN 2024-2025

Les dix millions de tonnes de céréales produites en France en moins cette année réduiront d'autant les capacités d'exportations du pays.

Depuis le début du mois de septembre, le prix du blé augmente sur le marché de Rouen. Le 18 septembre dernier, la tonne valait 217 €. Même si ce mouvement de hausse (+20 €/t) ne se poursuit pas, il est suffisamment important pour être signalé après des mois de baisse. Toutefois, seuls des cours supérieurs à 300 € couvriraient les coûts de production de la plupart des céréaliers, compte tenu de la faiblesse des rendements (61,5 q/ha ; -12 q/ha sur un an) et des prix des intrants encore très élevés durant toute la campagne 2023-2024. Cet été, la France n'a récolté que 25,57 millions de tonnes (Mt) de blé, soit 9,5 Mt de moins que l'an passé. La chute de cette production de 25,5 % par rapport à la moyenne quinquennale 2019-2023 impacte directement les capacités d'exportation de notre pays. Il n'en vendrait que 10 Mt en Union européenne (6 Mt) et vers les pays tiers (4 Mt). Et comme 72 % des grains engrangés sont de qualité « *Médium* », la céréale sera fortement concurrencée sur le marché mondial par des blés originaires de la Mer Noire de meilleure qualité.

## Baisse européenne

Les grains français sont pourtant d'excellente qualité boulangère, avec un taux moyen de protéines de 11,4 %, mais leur poids spécifique est inférieur à 76kg/hl en moyenne.

En orges, la production diminue dans de moindres proportions (10 Mt ; -2,7 Mt) mais la céréale s'exportera nettement moins (6,3 Mt ; -1,7 Mt sur un an), notamment vers les pays tiers (2,2 Mt ; -1,6 Mt).

En cumulant l'ensemble des quantités de céréales exportables, y compris celles de blé dur (770 000 t ; -100 000 t sur un an) et de maïs (4,5 Mt ; +0,7 Mt), notre pays n'expédiera en 2024-2025 que 20 Mt de grains, soit 10 Mt de moins que la campagne passée. A l'échelle de l'Union européenne, la baisse de 10 Mt de la production de blé (116 Mt) est essentiellement française. Toutes céréales confondues, seules 40,4 Mt de grains seraient disponibles, soient 10,8 Mt de moins que l'an passé. Sur les 26 Mt de blé exportables en 2024-2025 (-7 Mt en un an), seules 4,9 Mt ont

été vendues mi-septembre (-2 Mt par rapport à 2023). En orges, aussi les échanges commerciaux sont ralentis (1,9 Mt ; -0,5 Mt) alors que l'UE ambitionne la vente de 10,3 Mt versus 9,9 Mt en 2023-2024.

## Hégémonie des Etats-Unis

Mais la bonne récolte française de maïs hisse notre pays (14,1 Mt) à la tête des pays de l'Union européenne, loin devant la Roumanie (8,9 Mt) affectée par des conditions de cultures déplorables. Aux portes de l'Union européenne, l'Ukraine, toujours en guerre, est aussi affectée par des conditions climatiques caniculaires. Sa production (27 Mt) a diminué de 5 Mt en un an mais le pays a les moyens d'approvisionner l'Union européenne. Il reste un des principaux pays exportateurs de maïs de la planète (24 Mt). Pour autant, la contre-performance ukrainienne renforce la position hégémonique des Etats-Unis sur le marché mondial. En disposant de 432 Mt de maïs (1 530 Mt récoltées et en stocks dans le monde), ils sont en mesure d'en exporter 58 Mt, soit 7 Mt de plus que le Brésil. Absents l'an passé sur le marché européen l'été dernier, les Etats-Unis en ont d'ores et déjà expédié 500 000 t depuis le mois de juillet.

Cette campagne-ci, l'Union européenne importerait 18 Mt de maïs. Mi-septembre, près de 4 Mt ont déjà été contractualisées. Les cours peu élevés poussent aux achats. Mais parmi les principaux pays importateurs de la planète, elle serait devancée par la Chine (23 Mt) et le Mexique (22 Mt).

**Frédéric Hénin**





# FORFAIT Mobile sur le réseau Orange Pro

Offres négociées pour les membres de la FNSEA

Plus d'informations sur [agriculture.mittis.fr](http://agriculture.mittis.fr) ou au 03 59 61 57 13



Partenaire engagé avec les agriculteurs depuis plus de 10 ans.



# L'OCDE VEUT RÉORIENTER LES AIDES PUBLIQUES

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) soutient une politique d'aides publiques et d'investissement d'intérêt général en faveur du développement durable et aux dépens d'aides à la production.

En 2023, l'OCDE a estimé l'ensemble des soutiens à la production agricole (ESP) en Union européenne à 82 milliards d'euros (Md€), soit 16,9 % de la valeur totale de la production agricole. Les aides PAC représentent la moitié de ces soutiens. Trente-sept ans auparavant, le taux de soutien aux producteurs était de 38 %. L'Union européenne consacrait alors 2,5 % de son PIB à son agriculture contre 0,65 % actuellement. Cette évolution ravit l'OCDE car l'économie agricole européenne devient de plus en plus libérale. Cependant, les soutiens publics alloués à l'agriculture, axés sur des aides à la production, sont encore trop distors, selon l'organisation. D'autant qu'ils ne privilégient pas suffisamment la protection de l'environnement. Dans son rapport « *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2024* » rendu public le 6 novembre, l'OCDE souligne aussi la faiblesse de la politique publique d'investissements d'intérêt général et d'infrastructures collectives (l'irrigation, la recherche, l'enseignement, etc.). Or les aides allouées seraient plus efficaces car elles bénéficieraient au secteur agricole dans son ensemble et non pas aux exploitants agricoles individuellement. En Union européenne, seuls 13 Md€ financent de tels projets, soit 12,4 % de l'ensemble des soutiens publics dédiés à l'agriculture.

## Recommandations de l'OCDE

L'OCDE s'appuie sur le défi climatique à relever pour suggérer à ses Etats membres de rendre leur politique agricole encore plus libérale qu'elle ne l'est. Il s'agirait par exemple de réorienter une partie des aides à la production en faveur de la croissance durable. En Europe, la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles devraient être un élément essentiel de la PAC indique-t-elle. L'OCDE prodigue aussi à ses Etats membres des programmes d'investissement d'intérêt général pour améliorer la productivité et les performances environnementales de leur agriculture. Il s'agirait, par exemple, de développer le ferroutage, le numérique agricole ou la recherche variétale.

Pour financer cette politique, les Etats devraient là encore réorienter « *les aides qui nuisent à son environnement vers des mesures qui lui sont bénéfique* », écrit le rapport. En Union européenne, les plans stratégiques pourraient être élaborés pour financer des investissements d'intérêt général.

Avant de faire ces recommandations, l'OCDE a passé au crible l'ensemble des politiques agricoles de ses Etats membres et d'une dizaine d'autres émergents dont la Chine. Mais la trajectoire politique de la plupart de ces Etats reste très éloignée de la ligne très libérale qu'elle défend elle-même. La production agricole des 38 pays de l'Organisation (1 395 Md€ en 2023 en valeur) est soutenue à hauteur de 318 Md€ par le consommateur, le contribuable et par des recettes budgétaires. Hors de l'OCDE, la Chine dépense à elle seule 243 Md€ d'aides à la production. Or les aides allouées par les Etats membres de l'OCDE à des services d'intérêt général n'excèdent pas 45,5 Md€, soit 14,32 % de l'ensemble des soutiens à l'agriculture. Et en Chine, elles sont estimées à 27 Md€.

Le rapport est disponible sur le site de l'OCDE ([www.oecd.org/](http://www.oecd.org/)) rubrique « *Publications* »

Frédéric Hénin





# L'EUROPE DES FRUITS ET LÉGUMES S'INVITE DANS LES DÉBATS DE LA PAC

L'Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles a tenu son premier forum annuel à Bruxelles. Les participants ont travaillé sur les chantiers de la future PAC.

C'est par une minute de silence à la mémoire des victimes des inondations de Valence qu'a démarré le 1<sup>er</sup> Forum annuel de l'Areflh qui se tenait le 6 novembre à Bruxelles. La Généralitat de Valencia fait partie des régions fondatrices de l'Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles (AREFLH), une organisation européenne originale qui réunit les territoires et les organisations de producteurs. Pour ce premier forum, l'association a accueilli plusieurs parlementaires européens et représentants de la DG Agri. Et la réunion se tenait alors que les auditions des Commissaires désignés devant le Parlement européen venaient de commencer.

« Il y a un nouvel élan à Bruxelles en ce qui concerne l'agriculture » a reconnu la députée (PPE-Espagne) Carmen Crespo. Elle a participé à l'audition, le lundi 4 novembre, du Luxembourgeois Christophe Hansen, Commissaire désigné à l'Agriculture. « Le nouveau Commissaire est perçu comme un lien qui pourra améliorer bien des choses ». L'élue espagnole l'a comparé à son prédécesseur, le Polonais Janusz Wojciechowski « dont le travail a été particulièrement limité ». « Nous sommes satisfaits des débuts de la nouvelle Commission » a-t-elle conclu. « Faisons ce que nous n'avons pas fait. Maintenant, nous pouvons le faire ».

## Une nouvelle vision pour la PAC

« Nous sommes à un moment stratégique. L'agriculture est à nouveau au centre des discussions » confirme Ricard Ramon de la DG Agri. Il a insisté sur les résultats du dialogue stratégique et sur l'importance de la nouvelle "vision" de l'agriculture qu'Ursula Von der Leyen a demandé à la Commission de présenter dans les 100 premiers jours de la nouvelle mandature. Cette nouvelle vision servira à préparer la future PAC, dans un nouvel état

d'esprit. La Commission propose désormais de travailler dans une « approche ascendante plutôt qu'une approche descendante ». La Commission souhaite travailler avec le Parlement et le Conseil pour aboutir à un consensus. Les organisations comme l'Areflh sont invitées à s'impliquer activement dans la préparation de cette nouvelle vision.

L'Union européenne entre « dans une autre dynamique agricole par rapport au précédent mandat », ajoute Valérie Hayer (Renew-France). La parlementaire a rappelé que le budget de la Pac avait été préservé dans la précédente mandature. « Une bataille pas facile. Nous devons recommencer avec le prochain Cadre financier pluriannuel ». « Nous avons aussi changé d'ère » dans le rapport de l'Europe avec la souveraineté alimentaire, une évolution due en grande partie aux dernières crises sanitaires (Covid) et géopolitique (Ukraine). Si « nous avons besoin d'accords commerciaux, nous devons soutenir nos agriculteurs. Nous devons cesser d'être naïfs dans le commerce mondial. Nos normes doivent être respectées par les produits qui arrivent sur notre marché ». Au cours des différents débats, l'ensemble des orateurs élus ou fonctionnaires est allé dans le même sens.

## Une OCM trop peu dotée

A propos de l'OCM et des aides sectorielles pour les fruits et légumes, les organisations de producteurs ont demandé que les fonds opérationnels puissent intervenir sur la gestion des risques, sur les fonds de mutualisation et sur l'innovation. L'Areflh a également souligné la faiblesse du budget consacré aux fruits et légumes. « La production de fruits et légumes représente 20 % du chiffre d'affaires de l'agriculture européenne et 2,5 % du budget de la Pac » a rappelé le Français Jean-Louis Moulon, président du Collège producteurs de l'Areflh. « Il est essentiel de renforcer le regroupement des producteurs et de maintenir un budget dédié et spécifique pour les fruits et légumes » a ajouté Simona Caselli, présidente de l'Areflh. Au final, ce premier forum a confirmé la « spécificité de l'Areflh, cette union de régions et producteurs qui marchent ensemble pour bâtir un pont entre les agriculteurs et les institutions européennes », a conclu la présidente.

**Olivier Masbou**

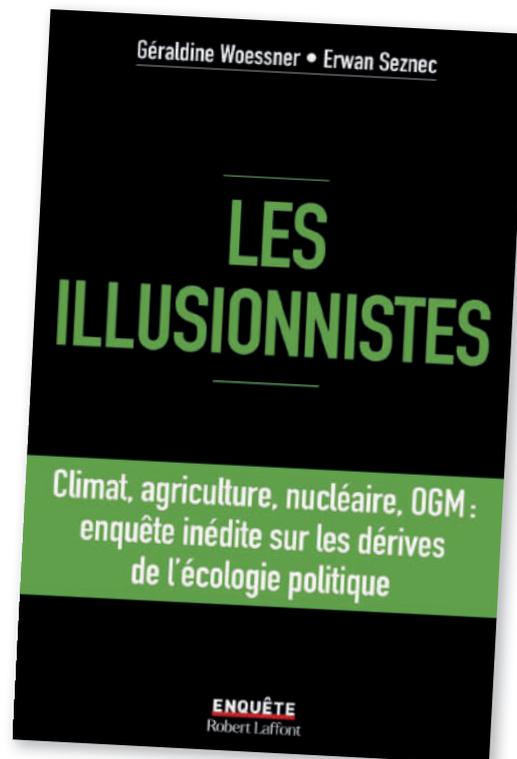


## LES ILLUSIONNISTES

Les premiers mots d'introduction donnent le ton. Sous le titre « *l'écologie politique, un risque pour la démocratie* », le lecteur sait d'avance à quoi s'attendre. Non pas que les auteurs soient des anti-écologistes primaires. Loin de là. Ils entendent simplement démonter les ressorts d'une idéologie qui emprunte aussi bien à l'extrême-gauche qu'à l'extrême-droite et qui sous les aspects tout à fait anodins de préservation de la planète (qui serait contre puisqu'il n'existe pas de planète B ?) nous font prendre des vessies pour des lanternes et nous conduisent économiquement et socialement au bord du gouffre. Là est toute la supercherie d'une écologie qui revêt son costume de taffetas de la bien-pensance, diffuse son miel de la sympathie et de la consensualité et irradie de mille feux pour sauver la Terre des griffes des méchants agroindustriels, du nucléaire et des autres horreurs issues de la pensée capitaliste. Derrière ces artifices dignes des Villages Potemkine chers à Catherine II de Russie, se terrent en réalité « *des marchands de l'Apocalypse qui font naître une nouvelle religion* », écrivent Géraldine Woessner et Erwan Sez nec. Rompant avec la science, s'appuyant sur des philosophes aux accointances douteuses (Hitler qui était végétarien s'inspirait d'Ernst Haeckel), gangrénés et infiltrés par les maoïstes, les nouveaux Khmers verts ont monté de véritables stratégies de propagande, par le biais d'entreprises et de groupuscules de mercenariat comme Greenpeace (« *l'ONG vert-de-gris* »), Générations futures, Les Soulèvements de la Terre, Extinction Rébellion... Les deux journalistes du Point démontent pied à pied les innombrables supercheries que certains médias (complices ?) gobent tout cru, notamment quand il s'agit de s'attaquer à l'agriculture conventionnelle.

### Intoxications médiatiques

Le cheminement intellectuel pour la détruire est identique à celui utilisé pour le nucléaire. Les écologistes ne sont pas à un mensonge près, à l'image des « *pisseurs de glyphosate* », une vaste campagne de « *désinformation verte* », écrit Géraldine Woessner. Prenez quelques militants anti-OGM et « *apôtres de la décroissance* », faites analyser l'urine à l'aide d'un laboratoire complice dont la directrice est une militante active contre les pesticides. A l'aide de ces résultats faussés, faites un superbe dossier de presse qui va intéresser Envoyé Spécial... le tour est joué. Vous créez un beau vent de panique... La réalité plus cruelle et plus triste est que les taux de glyphosate relevés dans les urines sont en moyenne 720 fois inférieurs à



celui autorisé dans l'eau potable. Mais ça, personne n'en a parlé ou presque. L'ouvrage multiplie les exemples et dissèque un à un toutes les fausses campagnes et les faux arguments de la nébuleuse écologiste aux nombreuses ramifications : Monsanto papers, pesticides, chauffage au bois, surtranspositions, prédation, bébés sans bras, algues vertes... Dans ce volumineux ouvrage (430 pages) rythmé par une série de portraits très savoureux et non moins cruels, Géraldine Woessner et Erwan Sez nec détaillent l'entrisme et la puissance du lobby écologiste et leurs intoxications médiatiques montées de toutes pièces. Car ce lobby a compris qu'il fallait jouer sur quelques ressorts psychologiques et émotionnels dont le principal reste la peur. Qu'on ne se trompe pas. A aucun moment, les deux auteurs ne nient pas les problèmes liés au réchauffement climatique, ni les efforts à réaliser pour « *atténuer et adapter* » nos comportements face aux défis de la transition. Ils démontent avec brio et de façon imparable, la mécanique cette galaxie aux objectifs quasi dictatoriaux (lire la conclusion). Leurs propos précis ne visent qu'à nous alerter et à ne pas baisser la garde face à ayatollahs de l'écologie. Le lecteur leur saura gré d'avoir rétabli la vérité. Certes il existe une différence entre le risque et le danger. Avec la nébuleuse écologiste aucune ! En trois mots : « *Merci et bravo* ».

**Christophe Soulard**

*Les illusionnistes* - Géraldine Woessner et Erwan Sez nec  
Editions Robert Laffont - 440 pages - 21,90 €

# Farming Simulator 25

Sortie le 12 Novembre



Votre Ferme,  
Votre Histoire

Occupez-vous des animaux de la ferme !  
Du nouveau à l'étable : chèvres, buffles d'eau et leurs progénitures



Utilisez plus de 400 machines agricoles !

Les vrais marques et outils pour une expérience au plus proche de la réalité



Récoltez 25 cultures !

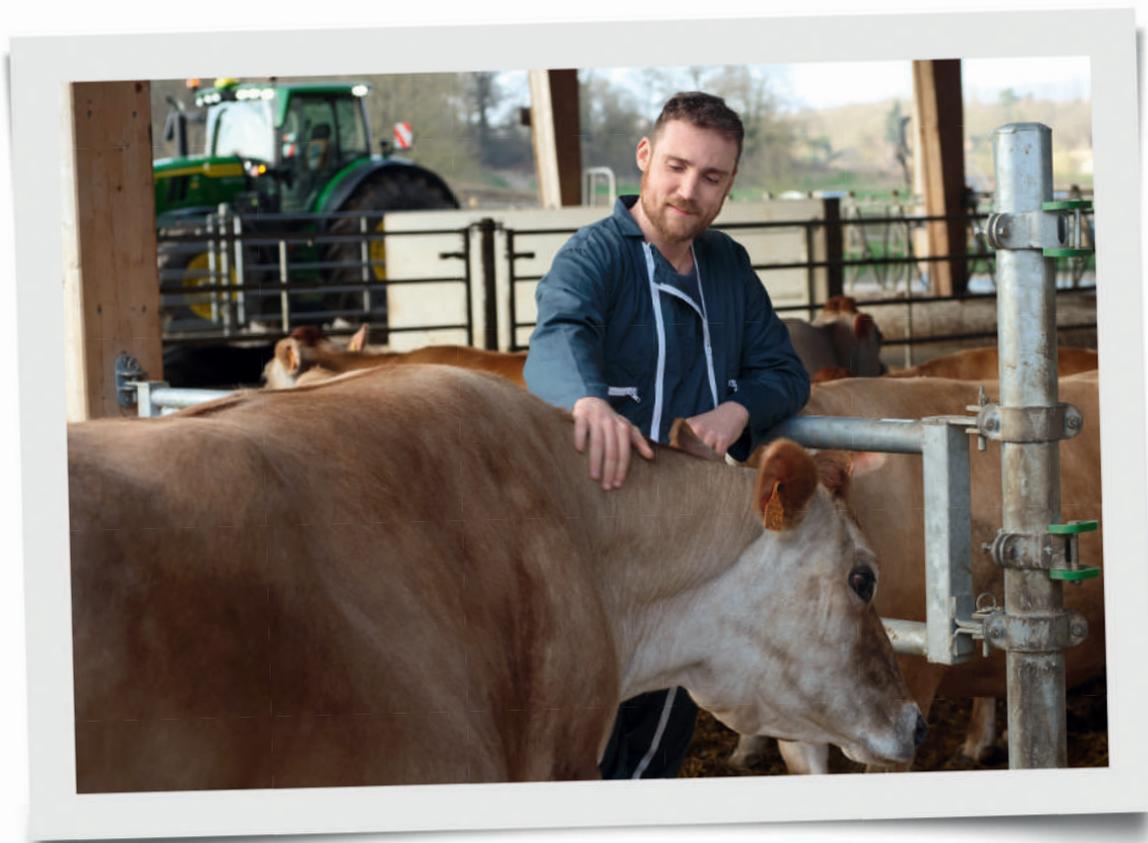
Ajout du riz, épinards, pois et haricots

WWW.FARMING-SIMULATOR.COM



© 2024 Published and developed by GIANTS Software GmbH. Farming Simulator, GIANTS Software and its logos are trademarks or registered trademarks of GIANTS Software GmbH. All manufacturers, agricultural machinery, agricultural equipment, names, brands and associated imagery featured in this game in some cases include trademarks and/or copyrighted materials of their respective owners. The agricultural machines and equipment in this game may be different from the actual machines in shapes, colors and performance. © 2024 Sony Interactive Entertainment LLC. "PlayStation Family Mark", "PlayStation", "PS5" and "PS5 logo" are registered trademarks or trademarks of Sony Interactive Entertainment Inc. Microsoft, the Xbox Sphere mark, the Series X logo, Series S logo, Series X|S logo, Xbox Series X, Xbox Series S, and Xbox Series X|S are trademarks of the Microsoft group of companies. All rights reserved. All other names, trademarks and logos are property of their respective owners.

**ASSURANCES**



# PLUS DE 2700 EXPERTS\* AGRI POUR RÉPONDRE À TOUS VOS BESOINS EN ASSURANCES

**PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ, VOS BÂTIMENTS, VOS ÉQUIPEMENTS,  
VOUS, VOTRE FAMILLE ET VOS SALARIÉS.**

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



**Document à caractère publicitaire.**

\* Selon les données des effectifs moyens dédiés à la vente et services clientèle pour le marché de l'agriculture remontées en 2023 par l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole. Les contrats d'assurances Multirisque Agricole, Camion, Remorques, Automoteurs, Mortalité des animaux, Récoltes, Grêle, Prairies, Accidents de la Vie, Responsabilité civile des mandataires sociaux sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et conditions figurent aux contrats. Les contrats d'assurance de personnes sont assurés par PREDICA, filiale d'assurance de personnes de Crédit Agricole Assurances PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de ces offres dans votre Caisse régionale. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole.

11/2024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 123 093 081 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer.